

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
M. MICHEL ALLAIRE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE POSTE JEAN-JACQUES-ARCHAMBAULT À 735-120 kV
DANS LANAUDIÈRE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 30 juillet 2025 à 19 h
1408, route 125, Sainte-Julienne
Salle Michel-Grégoire

et via Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 30 JUILLET 2025

MOT DU PRÉSIDENT	1
SUIVI DES QUESTIONS EN SUSPENS	2

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET (SUITE)

Mme Silvia Prajescu.....	18
--------------------------	----

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme ODETTE SARRAZIN	24
M. ALEXANDRE RICHARD	42
M. YVON ARBOUR	49
M. JEAN-MARC LAMBERT	56

PAUSE

REPRISE

QUESTIONS DE LA COMMISSION	68
----------------------------------	----

SÉANCE AJOURNÉE AU 25 AOÛT 2025

SÉANCE DU 30 JUILLET 2025
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Bienvenue à cette troisième et dernière séance de l'audience publique sur le projet de poste Jean-Jacques-Archambault dans Lanaudière. Bienvenue également aux personnes qui participent aux travaux de la commission d'enquête en direct par visioconférence ainsi qu'à celles qui suivent nos séances sur le Web.

Quelques mots de rappel si vous le permettez.

15 Si vous avez l'intention de présenter un mémoire ou d'exprimer verbalement votre opinion en séance, dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique, vous avez jusqu'au 12 août à midi pour vous inscrire en remplissant le formulaire *Je parle à la commission*. Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier sur le site Web du BAPE. Au besoin, n'hésitez pas à contacter Mathieu Giroux, coordonnateur du secrétariat de la commission ou encore madame Véronique Beaulieu, conseillère en communication, qui sont actuellement situés à l'arrière de la salle.

20 Concernant le dépôt de documents écrits, vous devrez nous transmettre votre mémoire, commentaire ou l'image commentée en remplissant les formulaires prévus à cet effet sur le site Web du BAPE, toujours dans la page du dossier, avant le 20 août prochain à midi, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive.

25 Je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique :

Un, je demande aux participantes et participants d'éviter les longs préambules dans leurs questions.

30 Deux, bien, il y a deux questions par intervention qui sont permises, même ce soir.

35 Et par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions au cours de la séance si le temps le permet.

Je rappelle que j'ai dit cet après-midi que nous allons prendre uniquement cinq personnes et que la commission va se réserver du temps pour ses propres questions. Et si nous avons du temps, bien, je prendrai la décision de rouvrir le registre.

40 Toutes les questions et les réponses doivent m'être directement adressées. Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés.

45 Donc, avant d'ouvrir le registre et d'inviter la première personne à venir poser ses questions, je souhaite procéder à quelques vérifications, notamment auprès de l'initiatrice pour savoir s'il y a des réponses à certaines questions ou encore s'il y a eu de nouveaux dépôts de dossiers.

50 **SUIVI DES QUESTIONS EN SUSPENS**

55 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Bonsoir, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

60 Donc, c'est madame...

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Khodamorad.

65 **LE PRÉSIDENT :**

Khodamorad, voilà. Voulez-vous avoir la gentillesse de tourner un peu votre carte, votre nom? Je triche des fois, là, mais... Ça va, merci.

70 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Parfait. En fait, je vais débiter avec une des précisions sur le PMVI. Vous aviez posé la question à savoir : la somme pourrait servir à financer quelles initiatives? Donc, en fait, ces initiatives-là se font de concert avec la municipalité de Sainte-Julienne et ça concerne l'environnement, les infrastructures municipales, le développement touristique ou régional, ainsi que l'efficacité énergétique ou l'électrification des transports. Donc, comme on l'avait démontré dans le diapo 39 – si on veut le partager – juste donc pour préciser quelles initiatives pourraient être financées par le 1,2 million.

80 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien.

85 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Parfait. Alors, si je continue, une autre question qui avait été posée sur le retard sur la numérisation dans les chantiers informatiques et si le poste allait compenser ce retard. En fait, j'aimerais juste amener la précision qu'il n'y a aucun lien avec le projet en question. Donc, le projet dont monsieur Richard faisait référence, c'est un projet de numérisation qui représente un investissement nécessaire dans le réseau d'Hydro-Québec pour assurer la pérennité des systèmes requis pour conduire les réseaux de transport et de distribution d'électricité. Donc, pour nous, il n'y a aucun lien à faire avec le projet en question de Jean-Jacques-Archambault. Donc, deux éléments distincts.

95 Ensuite, si je continue, en ce qui a trait à la question sur : total brut des mégawatts, question qui avait été posée par monsieur Dallaire. En fait, nous, les efforts d'efficacité énergétique sont de

l'ordre de 10 %, comme l'avait mentionné Myriam Hudon, ce qui représente 100 mégawatts sur 15 ans. Et la sobriété énergétique est incluse dans cette prévision de 10 %. Et ces prévisions-là nous sont fournies par le distributeur et sont sur 15 ans.

100

Si je poursuis, au niveau des contrats des blocs d'énergie signés pour les entreprises de 5 mégawatts et plus, donc des projets de 5 mégawatts et plus, en fait, depuis la nouvelle procédure de loi, pour le raccordement des clients de 5 mégawatts, il n'y a eu aucun projet approuvé par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Donc, pour le moment, outre que le projet, le client qu'on a mentionné précédemment, il n'y a pas d'autre client pour lequel il y a eu une approbation.

105

LE PRÉSIDENT :

Pour les 5 mégawatts et plus?

110

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Exactement.

115

LE PRÉSIDENT :

Puis pour les 5 et moins?

120

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Donc, le 5 et moins, en fait, pour le moment, la liste, on a une liste détaillée de ces clients-là, mais c'est sûr que c'est une liste confidentielle dans le sens qu'il y a toutes les adresses et tout.

125

LE PRÉSIDENT :

Le nom des personnes.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

130

Le nom des personnes.

LE PRÉSIDENT :

135

Pourriez-vous nous indiquer au moins le nombre de personnes?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

140

On pourrait vous indiquer le nombre, oui.

LE PRÉSIDENT :

Pas le nom. Pas le nom, le nombre.

145

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Le nombre, oui. Oui, on va vous sortir ça rapidement. Mais entre-temps, juste pour vous dire...

150

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez déposer un papier aussi, là.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

155

Oui. Une résidence... c'est toutes sortes de clients, là, dans le fond, qui se retrouvent dans le 5 mégawatts et moins.

160

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres...?

165 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Ce serait 55 clients.

LE PRÉSIDENT :

170 55? Très bien.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

175 Oui. Alors, je continue?

LE PRÉSIDENT :

Hum, hum.

180 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

185 Vous avez demandé une précision sur des substituts au CF6 et au CF4, en fait, l'hexafluorure de soufre et le perfluorométhane, s'il y aurait d'autres alternatives. J'inviterais André Dagenais à venir nous parler de ce point-là.

M. ANDRÉ DAGENAI :

190 Bonsoir. Donc, le SF6 est un gaz utilisé dans les disjoncteurs en particulier. Je vais me pencher surtout sur le SF6, c'est le cas que je connais. Mais il y a des choses similaires pour le CF4. Donc, le SF6 pour les disjoncteurs, il est utilisé afin de couper l'arc. Un disjoncteur, ça sert à couper un arc, donc réussir à interrompre un courant de défaut, courant très, très, très élevé, donc réussir à

195

couper un arc électrique de la manière la plus efficace possible, évidemment, sans défaillir, donc sans exploser. Une défaillance de disjoncteur signifie une explosion. Donc, c'est une question de sécurité publique.

200

Le gaz SF6 a des capacités très intéressantes au point de vue électrique pour permettre de couper un arc et ça permet de faire des disjoncteurs très compacts, donc qui coûtent moins cher et qui prennent moins d'espace. Il n'y a, aussi, pas beaucoup de complexité au niveau du système. Donc, on parle vraiment seulement d'une chambre au SF6 dans laquelle l'arc est étiré, et l'arc s'éteint parce que le SF6 est un environnement dans lequel les arcs électriques survivent très peu de temps. Donc, c'est très intéressant au niveau de ses propriétés électriques et au niveau de la complexité du système et également au niveau de sa performance en hiver.

205

Par contre, en termes d'équivalent CO², en termes d'effet de serre, ce n'est vraiment pas l'idéal. C'est plusieurs dizaines de milliers de fois l'équivalent d'une tonne de CO². Par contre, dans la durée de vie d'un disjoncteur, dans son utilisation normale, les fuites de SF6 sont minimes, en ce sens que l'opération normale d'un disjoncteur n'implique pas de relâcher du SF6 dans l'environnement. Donc, c'est relativement contenu. Malgré ça, c'est quelque chose qui est suivi, à Hydro-Québec, l'utilisation du gaz SF6, et qu'on espère bien éventuellement remplacer.

210

215

Par exemple, il y a des disjoncteurs à air qu'on a déjà utilisés, Hydro-Québec. Par contre, on a arrêté de l'utiliser à cause du système complexe de soufflerie puis du risque de défaillance. Surtout... On l'utilise à d'autres niveaux de tension, mais 735, on a cessé de l'utiliser. Et ça, c'est un autre principe. Donc, c'est un jet d'air qui est engendré par la soufflerie, donc qui vient souffler l'arc électrique.

220

Il y a d'autres gaz aussi qui sont étudiés. Il y a un produit qu'on suit, qui est disponible commercialement chez Hitachi en ce moment qui implique un gaz moins pire, là, au niveau de l'équivalent de CO². Par contre, il est moins intéressant parce qu'il présente des enjeux avec l'hiver. Donc, à moins de moins de 25 degrés Celsius, il y a des enjeux de performance. Donc, ce n'est pas très bon pour Hydro-Québec encore. Par contre, on voit qu'ailleurs dans le monde, ça s'en vient. Donc, il y a beaucoup de recherche et développement là-dessus partout dans le monde.

225 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y en a à Hydro-Québec?

230 **M. ANDRÉ DAGENAI :**

De la recherche et du développement?

LE PRÉSIDENT :

235 À cet effet?

M. ANDRÉ DAGENAI :

240 À cet effet? Pas à ce que je cherche. Par contre, on a une vigie forte, mais c'est les
manufacturiers, en fait, qui mènent la recherche et développement. Donc, Hydro-Québec n'est pas
un manufacturier de disjoncteurs. Mais encore là, c'est à ma connaissance, parce que l'IREQ, le
centre de recherche d'Hydro-Québec se pose sur plein de sujets, donc je ne mettrais pas ma main
au feu qu'il n'y a rien qui se passe, mais c'est quelque chose au niveau du transporteur qu'on a... on
fait une vigie très importante pour réussir...

245 **LE PRÉSIDENT :**

Permettez-moi, parce que j'aime bien les longues réponses, mais la réponse courte, c'est
non? Il n'y a pas de produit...

250 **M. ANDRÉ DAGENAI :**

Pour l'instant, on n'a pas d'équivalent au SF6, mais on espère des développements futurs.

255

LE PRÉSIDENT :

Puis au CF4?

260

M. ANDRÉ DAGENAIS :

Non plus. Mais ça, j'ai moins d'informations que pour le SF6. On pourrait vous revenir pour le CF4.

265

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, pour le SF6, il n'y a pas de produit de substitution. Pour le CF4, vous allez revenir avec la réponse.

270

M. ANDRÉ DAGENAIS :

Tout à fait.

275

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Parfait.

280

M. ANDRÉ DAGENAIS :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

285

D'autres choses, Madame Khodamorad?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

290

Oui, on va aussi vous amener la précision sur l'interruption des exportations, que vous aviez mentionné tout à l'heure, qui se retrouve dans l'étude d'impact. Alors, ça va aussi être André Dagenais qui va répondre à cette question-là.

295

M. ANDRÉ DAGENAI :

300

Oui. Donc, tel qu'il a été expliqué par Silvia au fil des séances, donc il y a plusieurs types de déclencheurs, le type de déclencheur régional, principal. Ici, dans Jean-Jacques-Archambault, on a le déclencheur régional, donc qui est la capacité du réseau de Laurentides. On a aussi le déclencheur principal, donc qui est l'ajout d'un banc de compensation série et qui... avec le lien, avec les trois parcs éoliens, là, qui est fait, donc qu'on a défendu à la Régie l'ajout du banc de compensation série sur la ligne vers Chamouchouane. Et il y a également l'interception de la deuxième ligne. Donc, et c'est dans le contexte de cette interception de deuxième ligne, donc, où dans l'étude d'impact, on vient mentionner qu'il y a une possible interruption des exportations si le bouclage de cette deuxième ligne n'était pas effectué.

305

310

En fait, c'est que... on vient expliquer c'est quoi l'impact de ne pas renforcer ou de tarder à renforcer le réseau principal. Donc, quels sont les impacts de ne pas renforcer ou de tarder à renforcer le réseau principal? Bien, c'est ça, c'est une baisse de sa fiabilité, donc une baisse des limites de transit. Donc, une baisse des limites de transit du réseau principal, bien, c'est une réduction ou une interruption des exportations. C'est l'obligation pour des clients inscrits à une option d'électricité interruptible de diminuer leur consommation et l'augmentation d'importation d'électricité. Donc, concrètement, c'est ça l'impact. L'exploitant du réseau ne laissera pas le réseau aller dans une situation où on pourrait être en panne générale dans les prochains événements qui se produisent. Donc, concrètement, ce serait une baisse des limites de transit.

315

LE PRÉSIDENT :

320

Très bien. D'autres choses, Madame Khodamorad?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui, une dernière précision au niveau de la question posée sur les coûts cumulatifs au niveau de la Régie si on les prenait en compte. Je laisserais André là-dessus aussi.

325

M. ANDRÉ DAGENAI :

Parfait. Donc, dans l'analyse économique qui est présentée à la Régie de l'énergie, bien, ce sont des estimations paramétriques qui servent à faire ces analyses-là. Donc, ces estimations-là incluent un ordre de grandeur des coûts environnementaux, donc qui incluent un ordre de grandeur pour l'ensemble des coûts reliés avec les solutions. Ils sont trop préliminaires, évidemment, pour connaître les impacts détaillés. Par contre, à l'étape de planification, ce qu'on a, c'est une carte des éléments sensibles à l'implantation d'équipements électriques. Donc, à ce moment-là, on cherche à les éviter plutôt que d'aller mesurer exactement l'impact environnemental.

330

335

LE PRÉSIDENT :

Ils sont inclus dans le coût global de 639 millions?

340

M. ANDRÉ DAGENAI :

Oui. Parce qu'il y a deux choses qu'on vient de déposer à la Régie, c'est l'analyse économique qui est faite avec des estimations paramétriques et le résultat de l'avant-projet, donc qui est le coût détaillé le plus à jour disponible et dans lequel il y a un volet environnemental, dans lequel il y a un volet des coûts environnementaux.

345

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Madame Khodamorad?

350

Mme HARMONY KHODAMORDAD :

355 Ça mettait fin aux questions.

LE PRÉSIDENT :

360 Pour monsieur Guimond?

M. MICHEL GUIMOND :

365 Oui, on aurait une réponse pour la question qui a été demandée tantôt, en fait, sur les montants qu'on retrouve dans le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État. Donc, je laisserais la parole à Josiane Reynolds de la Direction régionale.

Mme JOSIANE REYNOLDS :

370 Bonjour. Donc, le surplus cumulé au Fonds de protection pour 2023-2024 est de 610 millions environ.

LE PRÉSIDENT :

375 Le surplus sur un montant total de?

Mme JOSIANE REYNOLDS :

C'est le montant total qui est cumulé pour 2023-2024.

380 **LE PRÉSIDENT :**

Actuellement, là, il est cumulé?

385 **Mme JOSIANE REYNOLDS :**

Actuellement. Exact.

LE PRÉSIDENT :

390

Mais vous avez reçu combien au total?

Mme JOSIANE REYNOLDS :

395

C'est le montant total qui est...

LE PRÉSIDENT :

400

Non, mais vous avez dépensé une fraction?

Mme JOSIANE REYNOLDS :

En fait, vous voulez dire pour les projets?

405 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

Mme JOSIANE REYNOLDS :

410

Les activités qu'ils ont cumulées, ils ont cumulé environ 318 millions de revenus pour 2023.

LE PRÉSIDENT :

415

De dépenses?

Mme JOSIANE REYNOLDS :

Exact.

420

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, est-ce que je pourrais aller jusqu'à vous demander, ça reviendrait en moyenne, je sais qu'il peut y avoir une grande variabilité, mais en moyenne à combien par hectare?

425

Mme JOSIANE REYNOLDS :

Par état?

430

LE PRÉSIDENT :

Par hectare.

Mme JOSIANE REYNOLDS :

435

Par hectare? Malheureusement, on n'a pas cette donnée-là.

LE PRÉSIDENT :

440

Vous n'avez pas l'information.

Mme JOSIANE REYNOLDS :

Non.

445

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pourriez l'établir ou ça serait impossible?

Mme JOSIANE REYNOLDS :

450

On a le nombre de mètres carrés... Juste un instant.

LE PRÉSIDENT :

455

Bien, si c'est par mètre carré, ça va, Madame.

Mme JOSIANE REYNOLDS :

460

Non, mais c'est par... c'est le nombre de mètres carrés qui a été autorisé, ça c'est les données qu'on a, mais par MRC.

LE PRÉSIDENT :

465

Mais donc, si vous additionnez tous les mètres carrés pour l'ensemble de la MRC, vous l'avez pour le Québec?

Mme JOSIANE REYNOLDS :

470

On pourrait, oui. Je ne pourrais pas vous la donner...

LE PRÉSIDENT :

Vous pourriez l'avoir?

475

Mme JOSIANE REYNOLDS :

Oui, mais pas maintenant.

480

LE PRÉSIDENT :

Non, non, pas maintenant. O.K., donc on va l'attendre. On va l'attendre.

485 **Mme JOSIANE REYNOLDS :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

490

Merci. Monsieur Guimond? D'autres choses?

M. MICHEL GUIMOND :

495

Ça faisait le tour pour nous. On va vous revenir avec, justement, le complément d'information qui a été demandé.

LE PRÉSIDENT :

500

D'accord, merci. Madame Charlot?

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

505

Oui. Donc, Monsieur le Président, vous m'aviez demandé la question en termes de milieu forestier, combien ça représentait, ici, le déboisement pour le projet. Donc, pour vous mettre en contexte, le milieu forestier au niveau de la MRC de Montcalm représente 304,25 kilomètres carrés, soit 42,5 % du territoire qui est donc forestier. Et si on fait au prorata les 22 hectares, ici, qui sont touchés par le milieu forestier, cela correspondrait à un pourcentage de 0,07 % de notre couvert forestier.

510

Et malgré que vous ne me l'ayez pas demandé, je vais vous donner l'information également pour le milieu humide puisqu'il est concerné. Donc, nous sommes à 12,32 kilomètres carrés de

515 milieux humides pour la MRC de Montcalm, soit 1,7 % de notre territoire. Et les 8 hectares touchés
par le projet d'Hydro-Québec représentent un pourcentage de 0,06 % donc de milieux humides.
Donc ça, c'était pour votre première question.

520 Ensuite, vous m'aviez demandé le budget alloué par le ministère pour le PRMMHH. Donc,
c'est une donnée publique qui est dans le *Guide du demandeur* du ministère et qui alloue 241 292 \$
qui va s'effectuer sur trois versements pour les trois années de projet du PRMMHH.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Charlot. Monsieur Morin?

525 **M. JÉRÔME MORIN :**

À titre de complément d'information, madame Charlot a donné des informations pour le milieu
forestier dans la MRC, mais au niveau de la municipalité, c'est 57,4 % du territoire qui est jugé
forestier, donc 5 693 hectares précisément.

530 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que vous auriez pour les milieux humides?

535 **M. JÉRÔME MORIN :**

Malheureusement, je n'ai pas ces données. C'est la MRC qui effectue...

LE PRÉSIDENT :

540 En fait, c'était un cadeau qu'elle nous faisait, j'ai bien compris, là.

545 **M. JÉRÔME MORIN :**

Exactement.

550 **Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :**

Et je veux juste dire que pour les chiffres de mon collègue, ça représente 0,53 %, son couvert forestier touché par le projet par rapport à sa globalité de couverture forestière.

555 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Parfait, merci.

560 Je réserverai mes questions pour tout à l'heure, pour vous, Monsieur Guimond, par rapport justement à cette... je dirais cette appréciation sous forme de pourcentage des pertes, que ce soit en milieux forestiers ou des pertes en milieux humides. Je reviendrai tout à l'heure.

565 Alors voilà. Donc, cette dernière séance, comme je l'ai indiqué cet après-midi, va avoir une facture un peu différente. Nous allons commencer en demandant à Hydro-Québec de présenter, de deux à cinq minutes, une capsule que la commission lui a demandé de préparer et qui inclut notamment les efforts et l'inscription du projet dans la transition énergétique.

Alors à vous la parole, Madame Khodamorad.

570 **PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET (SUITE)**

575 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Oui, alors Silvia Prajescu va présenter la raison d'être du projet.

Mme SILVIA PRAJESCU :

580 Oui, merci. Donc, il y a certaines informations qu'on a déjà présentées. Je vais aller peut-être un peu plus vite sur ces informations-là, mais c'est juste pour avoir une vue d'ensemble globale pour la raison d'être et comment le projet s'insère aussi dans la transition énergétique.

585 Donc, tout d'abord, revenons sur la croissance des besoins dans la région au cours des dernières années. Donc, au cours des 25 dernières années, la région de Lanaudière a connu une croissance démographique soutenue avec une augmentation de près de 42 % de sa population. Cette hausse du nombre de résidents a entraîné une demande accrue en électricité. Donc, aujourd'hui, le réseau électrique régional fonctionne à pleine capacité. Hydro-Québec doit intervenir rapidement afin de rétablir la fiabilité de l'alimentation électrique dans la région de Lanaudière.

590 Donc, on rappelle que le réseau électrique régional alimente environ 122 000 clients et ménages. On s'attend à ce que 15 000 clients, ménages additionnels s'ajoutent au cours des 15 prochaines années. Puis on alimente également deux clients directement sur le réseau à haute tension, dont un réseau municipal, notamment le réseau d'Hydro-Joliette.

595 Donc, dans la prochaine diapositive, on voit justement les enjeux qu'on vient résoudre avec le projet. Donc, la demande en électricité de la région a déjà dépassé la capacité des lignes à 315 kV et d'une ligne à 120 kV. Donc, le réseau régional ne permet donc plus d'assurer la fiabilité attendue de l'alimentation électrique de la région.

600 Donc, si on commence avec le réseau à 315 kV, kilovolts, qui est en vert. Donc, on a les deux lignes desquelles on parlait plus tôt aujourd'hui qui proviennent de la Mauricie, qui viennent alimenter le poste de Lanaudière. Ces lignes s'étendent sur de longues distances, environ 80 kilomètres, et le poste stratégique le plus proche et plus loin, environ 160 kilomètres du poste de Lanaudière.

605 Donc, une telle configuration de réseau fait en sorte qu'au fur et à mesure que la charge augmente, donc la charge qui est alimentée par le poste de Lanaudière, qui est en bout de réseau, en bout des lignes qui sont très longues, au fur et à mesure que cette charge-là augmente, on

610 commence à avoir de la difficulté à soutenir les tensions électriques, et donc, c'est un phénomène qui s'apparente un peu à une canne à pêche en quelque sorte, où si on a une canne à pêche et on met un poids au bout et que le poids continue à augmenter, éventuellement, on brise la canne à pêche. Donc, c'est en quelque sorte comme ça qu'on peut faire le parallèle du phénomène qui arrive à 315 kilovolts.

615 Donc, le réseau à 315 kilovolts alimente, comme on le mentionnait, 10 postes satellites, deux clients à haute tension et atteindra un dépassement de sa capacité de l'ordre de 118 % à l'année de mise en service du poste Jean-Jacques-Archambault.

620 En période hivernale, donc à la pointe, l'indisponibilité d'une des lignes à 315 kilovolts alimentant le poste de Lanaudière pourrait causer une panne affectant une importante partie de la région. Et cette panne pourrait avoir un impact sur les services essentiels en période de grand froid. Donc, on revient sur le fait que le poste en vert alimente essentiellement les postes en orange qu'on voit, là, donc une importante partie de la région.

625 De la même manière, pour le réseau à 120 kilovolts, donc la ligne en orange qu'on voit apparaître surlignée en rouge, c'est le même phénomène qui se produit. Au fur et à mesure que la charge alimentée par cette ligne augmente, on a le même phénomène où on a de la difficulté à soutenir les tensions. Puis éventuellement, on a vraiment... le réseau n'est plus capable d'alimenter la charge et on a une perte de l'alimentation.

630 Donc, sur perte d'un des deux circuits de la ligne à 120 kilovolts qui alimentent le centre et le nord de Lanaudière, en période hivernale, il y a un risque d'une panne qui affecte la clientèle desservie par cette ligne, soit l'équivalent de près de 43 000 clients et ménages de la région.

635 Si on regarde également le réseau à 69 kilovolts qui est à proximité, c'est un réseau qui est en fin de vie utile, qui ne peut plus répondre aux besoins de la région qui l'alimente. Sa conversion vers le niveau de tension à 120 kilovolts a déjà débuté. Il y a déjà eu, donc, deux phases. La construction du poste de Saint-Lin et de L'Achigan qu'on voit un petit peu, là, qui sont les triangles en orange qu'on voit dans le bas de la carte. Donc, il ne resterait que la troisième phase de la
640 conversion à réaliser, qui est de construire un nouveau poste dans la région, le poste, donc, qui est

prévu à 120-25 kilovolts à Rawdon. Et ce poste serait alimenté par la nouvelle source que créerait le poste Jean-Jacques Archambault dans la région, donc ce projet tributaire de la mise en service de la nouvelle source Jean-Jacques-Archambault.

645 Du point de vue du réseau principal, l'ajout de la compensation série sur la ligne Chamouchouane–Duvernay est nécessaire depuis quelques années afin de rétablir le niveau de fiabilité qui est attendu pour le réseau de transport à 735 kilovolts, donc à la suite de l'ajout des parcs éoliens qu'on mentionnait plus tôt aujourd'hui.

650 Donc, le poste Jean-Jacques-Archambault jouerait plusieurs rôles sur le réseau. Donc, on les voit ici, puis ça permet peut-être de mettre un peu une image sur... qui simplifie aussi les concepts qui peuvent parfois se mélanger. Donc, tout d'abord, on a la portion transformation du poste. Donc, cette portion, la transformation, c'est comme une sortie d'autoroute, comme on le mentionnait. Donc, elle permet de rétablir le niveau de fiabilité attendu du réseau régional en ajoutant de la capacité au
655 réseau de transport électrique pour la région de Lanaudière. C'est de cette capacité qu'il est mentionné, donc, dans l'étude d'impact environnemental, lorsqu'on dit qu'on double la capacité de la région, c'est de cette capacité de transformation que nous parlons.

660 Ensuite, le poste Jean-Jacques-Archambault a le rôle, donc, on a l'ajout de la compensation série sur la ligne Chamouchouane–Duvernay qui va permettre de rétablir le niveau de fiabilité attendu du réseau principal à la suite de l'ajout des parcs éoliens il y a quelques années.

665 Puis, finalement, on a aussi le sectionnement de la deuxième ligne... en fait, il agit comme un poste de sectionnement, mais on vient intercepter la deuxième ligne à 735 kilovolts. Donc, c'est en quelque sorte comme un carrefour giratoire. Ça permet d'ajouter de la robustesse, de la résilience au réseau. Donc, on vient maintenir la fiabilité et la résilience du réseau principal dans un contexte de transition énergétique, dans un contexte de décarbonation de la société.

670 Donc, les portions qui impliquent le réseau à 735 kilovolts permettent d'alimenter l'entièreté de la clientèle québécoise. Donc, c'est autant pour la région que pour le reste de la société québécoise.

Donc, si on va à la prochaine diapositive. Spécifiquement en lien avec...

675 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous complétez bientôt? Parce que j'avais demandé de deux à cinq minutes, là, ça fait plus que cinq minutes.

680 **Mme SILVIA PRAJESCU :**

O.K., dans ce cas-là, je vais aller pas mal plus vite.

685 **LE PRÉSIDENT :**

On va aller à l'essentiel.

Mme SILVIA PRAJESCU :

690 Oui. En fait, on a déjà présenté cette diapositive. C'est la croissance de la demande en électricité. Le poste Jean-Jacques-Archambault permet, justement, de répondre à la transition énergétique parce que, justement, il ajoute une importante capacité. Donc, la marge qu'on va installer permet de répondre à l'électrification des transports, donc à tous les objectifs de décarbonation d'Hydro-Québec et du gouvernement québécois.

695 Donc, si on va à la prochaine diapositive, c'est justement en lien avec le Plan pour une économie verte qu'on citait, qui fait partie des prévisions de la demande.

700 Puis finalement, juste très rapidement, les deux autres projets desquels on a discuté pour la région, très brièvement, une carte qui présente le poste projeté dans la région de Rawdon, un poste à 120-25 kV qui serait alimenté par une ligne à 120 kV provenant de Jean-Jacques-Archambault.

Donc, nous sommes en analyse des résultats et des commentaires recueillis suite aux consultations sur les variantes de tracés étudiées. On voit les variantes de tracés sur la carte. Il y a

705 trois couleurs : vert, bleu et mauve. Ce sont les tracés qui ont été présentés en consultation publique cette année. Et puis, on voit qu'on alimente le poste par Jean-Jacques-Archambault. Voilà.

710 Puis la prochaine diapositive qui revient sur le renforcement du réseau à 735 kilovolts, qui se nomme Vallée-du-Saint-Laurent, qui est un projet distinct, qui vient répondre à un besoin très distinct et pour lequel nous sommes en consultation sur les tracés et les emplacements de poste. Et ce projet fera l'objet de ses propres consultations et autorisations gouvernementales.

715 Donc, juste très rapidement, en conclusion, c'est simplement pour revenir sur le fait que la situation du réseau électrique régional de Lanaudière justifie à elle seule le projet du poste Jean-Jacques-Archambault. Donc, c'est complètement indépendant du projet Vallée-du-Saint-Laurent. Le projet permet également de rétablir le niveau de fiabilité attendu du réseau à 735 kilovolts actuel qui dessert toutes les Québécoises et tous les Québécois.

720 Et aussi, vu son emplacement stratégique, le nouveau poste génère des possibilités pour soutenir l'évolution autant du réseau régional que du réseau principal, comme on l'a vu avec les projets projetés précédemment.

Donc, ça fait le tour de notre présentation.

725 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame.

730 Je peux vous informer que le registre est ouvert. Nous prendrons cinq inscriptions. Pour les personnes dans la salle, vous pouvez vous diriger vers la table d'accueil et rencontrer monsieur Giroux ou madame Beaulieu pour procéder à votre inscription. Pour les gens à distance, vous pouvez bien sûr participer par visioconférence ou par téléphone en vous inscrivant avec le formulaire en ligne prévu à cet effet et accessible par la page Web du dossier, ou encore en téléphonant au
735 1 (800) 463-4732, poste 6. Et par la suite, une personne de notre équipe communiquera avec vous par téléphone pour valider les détails et vous transmettre des informations sur votre intervention en direct devant la commission.

Peut-être en attendant... Ah, bon, il y a déjà des personnes inscrites, O.K. Je me reprendrai tout à l'heure. Vous êtes rapides, Messieurs, Dames.

740 Madame Odette Sarrazin.

PÉRIODE DE QUESTIONS

745

Mme ODETTE SARRAZIN

Mme ODETTE SARRAZIN :

750

Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Odette Sarrazin.

755

Donc, ma question est à savoir : est-ce qu'on a pensé à la capacité de support des municipalités puis des territoires municipaux ainsi que des écosystèmes susceptibles d'être impactés par le développement résidentiel, industriel et économique en général? Quand je parle de support, je fais référence, bien, à un mot... par rapport aux lacs, quand il y a des développements autour d'un lac, on dit : il y a des capacités de support, on ne peut pas mettre plus que tant de résidences, ou par rapport aussi au lac, le nombre de bateaux qu'on pourrait mettre sur un lac. C'est dans cet esprit-là que j'emploie le mot « support ».

760

LE PRÉSIDENT :

765

D'accord. Je vais commencer par acheminer la question à madame Charlot. Dans le cadre du schéma d'aménagement, est-ce que vous vous tenez compte de la capacité de support des différents milieux qui peuvent être tantôt plus fragiles ou qui peuvent supporter quelque chose de plus imposant?

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

770

Présentement, dans les dispositions qu'on a au schéma, il n'y a pas de mention concrète sur... par rapport à la question de la citoyenne. Par contre, ce que je peux vous stipuler, c'est qu'on est présentement en révision du schéma qui doivent contenir toutes les obligations des OGAT, donc qui vont devoir faire mention, évidemment, du PRMMHH.

775

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous définir OGAT pour madame?

780

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

Dans le fond, c'est les orientations gouvernementales en aménagement du territoire. Donc, en termes de neuf OGAT différentes, vous allez avoir aussi bien des choses par rapport... des obligations par rapport au changement climatique, par rapport à la protection, justement, des milieux humides, *et cætera*. Donc, nos plans, comme le plan climat, le PDZA, le PRMMHH, PDE, *et cætera*, tout ça va devoir être inclus et tout va devoir s'arrimer.

785

Donc, on est présentement dans la révision du schéma. Puis lorsque le schéma va être accepté par le gouvernement, on va pouvoir exécuter toutes ces mesures-là. Donc, la réponse c'est : non, pour le moment, mais évidemment, c'est une vision à moyen et long terme pour le territoire de la MRC, de protéger les milieux.

790

LE PRÉSIDENT :

Et au niveau du plan d'urbanisme, Monsieur Morin?

795

M. JÉRÔME MORIN :

Bien, en fait, de par le schéma, c'est sûr que les développements sont contraints de demeurer dans le périmètre urbain, donc il y a quand même des superficies de terrain qui sont

800

805 vouées à la protection. Tantôt, on parlait quand même de superficie importante en termes d'aires forestières. Sinon, en termes de capacité d'accueil des projets, c'est plus en termes techniques qu'ils sont évalués à l'heure actuelle, disons, en termes de capacité de distribution de gestion de l'eau ou de gestion des eaux pluviales, là, pour ce qui est... dans les analyses. Mais sinon, en termes de contraintes environnementales, c'est vraiment les limites du développement qui sont circonscrites au périmètre urbain pour l'heure actuelle.

LE PRÉSIDENT :

810 Pour résumer de façon laconique, les deux réponses, c'est : non – non. C'est bien ça?

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

815 En effet. Je tiens quand même juste à rajouter que...

LE PRÉSIDENT :

J'ai compris, c'est votre vision.

820 **Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :**

825 Bien, je voulais juste rajouter que la MRC, on a quand même une vision de protection, puis ça nous tient à cœur. Je tiens quand même à donner l'exemple du parc Kilkenny, qui vient d'être inauguré très récemment, où on protège quand même 13 kilomètres carrés sur notre territoire et qui contient énormément de milieux humides et de milieux forestiers, de milieux naturels. Donc, c'est quand même quelque chose qui est déjà inscrit présentement dans notre plan d'action.

LE PRÉSIDENT :

830 Mais juste pour être sûr, la notion de capacité de support, si j'ai bien compris votre réponse, elle n'est pas encore prise en compte dans...?

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

835 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

840 C'est ça. D'accord.

M. JÉRÔME MORIN :

Si je peux me permettre.

845 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie.

M. JÉRÔME MORIN :

850 Les projets de développement sont tout de même soumis à l'approbation du ministère de l'Environnement, donc ça va prendre un certificat d'autorisation, donc c'est sûr et certain qu'il y a une évaluation environnementale qui est faite qui ne relève peut-être pas du champ de compétences de la municipalité, mais lorsqu'il y a un développement qui doit être autorisé par le ministère de l'Environnement, j'imagine que ces critères sont pris en compte notamment.

855

LE PRÉSIDENT :

860 Bien, justement, j'y allais vers le ministère. Merci de ne m'avoir pas signalé. J'y allais.

Au fond, cette capacité de support – vous me corrigerez – conceptuellement, elle rejoint très bien les impacts ou les effets cumulatifs, n'est-ce pas?

865 **M. MICHEL GUIMOND :**

Effectivement, c'est vers la direction que je m'en allais. Donc, effectivement, dans la directive qu'on envoie pour la réalisation de l'étude d'impact, on ne mentionne pas la capacité de support. Ce n'est pas un terme technique que nous on utilise, là, mais on demande à l'initiateur de regarder les impacts cumulatifs sur sa région. Donc, on demande à ce qu'il regarde un effet géographique, donc sur la région, pas juste sur l'aire d'étude, donc de vraiment avoir un aspect qui va sortir un petit peu partout. Il y a aussi un aspect historique, donc, il va retourner dans le temps pour voir qu'est-ce qui se passait dans la région. Et ils vont essayer de faire une projection aussi dans le futur. Donc, on peut penser un peu sur la perte de construction du poste, donc environ une dizaine d'années, là, comme on retrouvait pour Jean-Jacques-Archambault.

Pour l'analyse en tant que telle, ce qu'on fait, c'est vraiment par composante. Donc, on essaie vraiment de regarder... l'initiateur va vraiment aller par composante qu'on va retrouver sur l'environnement. Donc, on peut penser aux milieux forestiers, les milieux humides. Donc, l'idée en arrière de ça, c'est qu'on ne peut pas avoir une approche qui est vraiment globale étant donné que chaque composante a une échelle qui est variable.

Donc, un exemple que je peux vous donner, si on prend un enjeu qui peut être plus social, comme le dérangement qui peut arriver par rapport au bruit, bien, c'est un impact qui est vraiment local, donc ça peut affecter les voisins. Si on pense plus sur un impact qui peut être faunique, donc la connectivité, bien, c'est un impact qui est très régional, donc on ne peut pas utiliser les mêmes échelles, les mêmes niveaux. Donc, c'est pour ça qu'on a vraiment une approche par composante en tant que telle pour être capable de comparer des pommes avec des pommes. Merci.

890 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Est-ce que vous avez un cadre avec des lignes directrices qui peuvent être facilitant pour les initiateurs de projet?

895

M. MICHEL GUIMOND :

900 En fait, la directive qu'on envoie est générique. Donc, on envoie ça pour tous les types de
postes et projets. En fait, on retrouve des annexes qui vont vraiment diriger un peu le type de
questions qu'on va avoir, mais c'est vraiment un peu générique, là. L'idée, c'est de ne pas
nécessairement restreindre l'analyse qui va arriver par rapport au projet. Donc, les impacts
cumulatifs, ça revient sur tous les projets, donc les initiateurs sont quand même habitués, là. Ça fait
partie des pratiques courantes qu'on utilise.

905

LE PRÉSIDENT :

910 Juste quelque chose de ponctuel avant de rentrer dans le vif du sujet. J'ai fait un
« rechercher » dans le document principal d'Hydro-Québec, le PR3.1, un gros document, et j'ai
cherché « impacts cumulatifs ». Réponse, à ma grande surprise, zéro. Et j'ai cherché « effets
cumulatifs », puis il y en avait une cinquantaine. Je voulais savoir, juste pour que je sache, le
ministère, est-ce qu'il utilise une terminologie précise ou est-ce que « impacts » est synonyme
d'« effets » pour les aspects cumulatifs?

915

M. MICHEL GUIMOND :

920 En fait, pour l'analyse ce qu'on fait par rapport aux effets cumulatifs, nous, quand on reçoit
l'information, on va faire des consultations avec nos différents experts, donc dans les différentes
directions qu'on a, les différents ministères aussi, donc, c'est pour ça que les termes peuvent changer
en fonction des différents enjeux. C'est pour ça que je parlais, justement, qu'on va par composante.
Donc, c'est pour ça que l'effet qu'on utilise « impacts » ou « effets », ça peut être des synonymes, là,
effectivement, peut-être.

LE PRÉSIDENT :

925

O.K.

M. MICHEL GUIMOND :

930

Donc, c'est vraiment par composante, c'est le message que je veux vous envoyer.

LE PRÉSIDENT :

935

L'un ou l'autre... J'ai compris votre message principal, mais l'un ou l'autre, ça serait correct.

940

Maintenant, dans votre définition au ministère, il y a deux paramètres qui revêtent, selon notre compréhension, une grande importance, c'est la dimension spatiale et la dimension temporelle. Comment vous délimitez ces deux dimensions? Vous avez dit tout à l'heure, par exemple, que, par exemple, pour le poste, vous avez dit, on prend une dizaine d'années. Mais vous commencez où et vous finissez où? Et la même chose pour le spatial, est-ce que c'est délimité à une municipalité, à un territoire donné, à une MRC? Où ça se termine?

945

Admettons, si je prends un bassin versant, les impacts cumulatifs dans un bassin versant peuvent couvrir plusieurs municipalités régionales de comté. Alors, j'aimerais savoir : comment est-ce que vous procédez, lorsque vous donnez votre directive, pour préciser cette dimension temporelle et spatiale? Admettons, pour le cas du poste, est-ce que je prends tous les développements qui ont eu lieu à Sainte-Julienne pendant les cinq dernières années et, admettons, quelques projections pour les prochaines années? Comment vous délimitez cette dimension temporelle et spatiale?

950

M. MICHEL GUIMOND :

955

En fait, la dimension spatiale et temporelle, c'est la responsabilité de l'initiateur de s'assurer qu'il couvre tous les aspects. Donc, nous, dans la directive, on est vraiment plus large. C'est vraiment la responsabilité de s'assurer qu'il présente un projet qui est complet et nous, quand on va faire l'analyse, on va consulter différents... On m'entend-tu encore?

960

LE PRÉSIDENT :

On vous entend très bien.

965 **M. MICHEL GUIMOND :**

On nous entend? O.K., c'est bon. Nous, on va consulter différents ministères et organismes. Donc, eux vont nous venir avec des avis. Donc, si on a des questions, on va revenir les poser à l'initiateur en tant que tel.

970

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

975 **M. MICHEL GUIMOND :**

Mais la responsabilité est à l'initiateur de s'assurer qu'il couvre un effet spatial et temporel qui est adéquat.

980 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, nous avons vu tout à l'heure dans les réponses tant de la municipalité et de la MRC, nous avons vu qu'ils ont fourni l'information proportionnellement à la superficie totale, admettons, pour les milieux forestiers et pour les milieux humides. Hydro-Québec vient et elle nous informe qu'il va y avoir 8 hectares de superficie humide qui vont être détruits de façon permanente. Madame a dit qu'il s'agit de 0,0... enfin, 0,0 quelque chose pour cent. 0,06? Merci, Madame. Alors, l'information que nous avons, c'est ça. Mais en réalité, il y a eu depuis cinq ans, dix ans, dépendamment où est-ce qu'on débute l'examen, il y a eu une perte assez importante de milieux humides, ne serait-ce que par le développement résidentiel.

990

Alors, est-ce que Hydro-Québec était tenue de prendre, admettons, toutes les pertes de milieux humides depuis le début de l'histoire, depuis qu'ils ont été colligés, ou vous considérez que,

995

raisonnablement, il faut y aller, admettons, sur une période de cinq ans en arrière? Et quelle dimension spatiale couvrir et quelles... – vous avez parlé de composantes justement – quelles composantes retenir? Je comprends que c'est la responsabilité de l'initiateur ou de l'initiatrice.

1000

Si j'avais été initiateur, initiatrice, je ne sais pas, j'aurais tendance à relativiser la chose, un peu comme ça a été fait, plutôt que de dire : écoutez, c'est juste 8 hectares, c'est vraiment très, très, très, très petit. Ici, c'est un milieu où les milieux humides, les milieux forestiers sont hyper importants, comme on vient de l'entendre d'ailleurs. Pourriez-vous répondre?

M. MICHEL GUIMOND :

1005

Merci. Je vais laisser la parole à Hubert Gagné.

M. HUBERT GAGNÉ :

1010

Oui. Donc, ce n'est pas le premier projet que nous avons. Donc, si jamais on recevait une étude d'impact avec une information qui n'a pas de bon sens, avec... il n'y a pas assez de projets qui sont pris dans l'évaluation, il y a une échelle temporelle beaucoup trop petite, bien, c'est sûr qu'on poserait des questions pour avoir plus de détails. Dire au promoteur « Augmentez votre échelle temporelle » ou « Prenez un territoire qui est plus grand ». C'est le cas pour certains enjeux, on demande plus grand.

1015

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce qu'il ne pourrait pas vous répondre « Pourquoi vous ne l'avez pas précisé? » « Pourquoi vous me le précisez maintenant alors que vous auriez pu me le dire d'avance? Comme ça, j'aurais préparé mon étude en conséquence ».

1020

M. HUBERT GAGNÉ :

Nous, on ne précise pas, c'est la responsabilité du promoteur. Lui, il fait son étude d'impact en fonction de la directive...

1025

LE PRÉSIDENT :

J'ai bien compris votre réponse.

1030

M. HUBERT GAGNÉ :

... il nous envoie ça. Nous, on étudie ses documents, on consulte nos experts. Si on a des questions, on leur demande. Mais ce n'est pas à nous à préciser, admettons, sept ans et demi pour telle affaire, ou 15 kilomètres carrés pour telle affaire. La procédure est ainsi faite. Ça revient à la responsabilité de l'initiateur.

1035

LE PRÉSIDENT :

1040

Si on fait abstraction de la procédure, si vous voulez bien, mais si vous ne voulez pas, c'est correct. On peut toujours se réfugier en arrière de la procédure. Mais si on fait abstraction de la procédure, est-ce que conceptuellement, c'est raisonnable que le ministère donne les paramètres de base à chacun des initiateurs en vue qu'ils puissent compléter de façon intelligente et complète les impacts cumulatifs?

1045

M. HUBERT GAGNÉ :

1050

On a plusieurs projets, plusieurs types de projets, et même dans les mêmes types, il peut y avoir des gros projets, des moyens projets, des projets qui sont en milieu urbain, des projets qui sont en milieu plus forestier. On ne peut pas avoir une valeur précise pour tous les projets. C'est pour ça que la directive, c'est une directive générique qui s'applique selon ce que l'initiateur... selon le projet de l'initiateur. Lui, il va regarder la directive et il va prendre ce qui est pertinent ou non.

1055

Puis nous, ça ne veut pas dire qu'on va prendre l'étude d'impact et on va tout accepter ce que le promoteur a fait. Non, non. On va analyser qu'est-ce que le promoteur, il a fait. On va aller voir une panoplie d'experts. Puis s'il manque d'informations, si on n'est pas d'accord, on va aller voir l'initiateur puis on va lui demander, « Vous devez fournir plus d'informations » ou « Vous devez vous

engager à faire telle affaire ». Donc, vous avez dit au début « Vous voulez vous réfugier derrière la procédure », mais nous, on travaille dans un environnement...

LE PRÉSIDENT :

1060

Je n'ai pas dit ça, j'ai dit « On peut se réfugier en arrière d'une procédure », je n'ai pas dit « Vous faites ça ».

M. HUBERT GAGNÉ :

1065

Mais en fait, nous, on travaille dans le respect de la procédure et aussi dans un environnement légal et réglementaire, puis il faut travailler avec ça. Nous, on administre la procédure. On ne peut pas changer notre exigence pour un projet sans justification éclairée, profonde, qui est réfléchie. Donc, ça prend des balises. Donc, nous, quand on étudie un projet...

1070

LE PRÉSIDENT :

Où se trouvent ces balises?

M. HUBERT GAGNÉ :

1075

C'est la directive puis c'est aussi avec l'expérience qu'on a sur les projets. Comme je disais, les projets de postes, les lignes, on en a depuis longtemps. Donc, si Hydro-Québec, il arrivait avec un projet, avec une étude d'impact qui ne respecte pas du tout ce qu'ils ont fait avant au cours des dernières décennies, bien là, c'est sûr que ça ne serait pas acceptable. On poserait des questions, on irait chercher qu'est-ce qui manque comme information. Donc, avec les années, on a acquis une expérience qui fait que maintenant, on peut juger s'il manque d'informations ou si on en a assez.

1080

LE PRÉSIDENT :

1085

Très bien. Monsieur Guimond, est-ce que votre ministère a déjà réfléchi à procéder d'une façon à ce que les composantes soient, pas nécessairement définies de façon quantitative, mais ça

1090 peut être qualitatif aussi, là, pour procéder autrement que par une directive, comme vous le faites
actuellement, de projet en projet? Puis tantôt, je vais prendre des exemples très pratico-pratiques
pour voir un peu quel inconfort je ressens puis qu'est-ce que... je voudrais me faire comprendre de
façon très claire pour effacer tout cet inconfort.

M. MICHEL GUIMOND :

1095 Moi, je vais répéter ce que mon collègue vient de dire.

LE PRÉSIDENT :

1100 Non, si c'est pour répéter...

M. MICHEL GUIMOND :

1105 On applique la procédure d'évaluation environnementale. C'est un cadre qui est
réglementaire, légal. On ne peut pas commencer à changer en fonction de ce que nous autres on
voudrait faire. C'est un cadre qui est vraiment légal. Donc, on n'a pas le choix d'appliquer ça, ça fait
partie de notre mandat.

LE PRÉSIDENT :

1110 D'accord. Maintenant, pratico-pratique, là, Hydro-Québec nous dit qu'elle va entraîner la
perte de 8 hectares de milieux humides. Ça serait quoi les impacts cumulatifs qui peuvent être
associés à la perte de milieux humides si on demandait à Hydro-Québec de le réaliser? Elle l'a
réalisé, remarquez, là, mais... Allez-y, je vous écoute.

1115 **M. MICHEL GUIMOND :**

C'est quoi votre question spécifiquement, là, par rapport aux impacts cumulatifs?

1120 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, je vous demande : qu'est-ce qu'Hydro-Québec doit faire pour documenter l'impact cumulatif de différents projets sur la perte des milieux humides?

1125 **M. MICHEL GUIMOND :**

1130 Donc, en fait, nous, l'approche qu'on va utiliser, c'est ce que j'ai présenté tantôt, avec la directive encore une fois, donc nous ce qu'on demande c'est qu'ils donnent une information cartographique sur leur milieu où est-ce qu'ils se retrouvent, donc qu'ils fassent des inventaires, qu'ils utilisent des données cartographiques qui se retrouvent, donc le CDPNQ, les banques de données disponibles qu'on va retrouver sur le terrain. Par rapport à ça aussi, nous, on va leur demander d'utiliser l'approche « éviter-minimiser-compenser ». Donc, c'est vraiment ce que je veux vous rappeler, là.

1135 Donc, l'objectif principal, c'est de limiter les impacts sur l'environnement. Donc ça, ça fait partie des impacts cumulatifs. Donc, on va commencer par essayer d'éviter le plus possible les impacts qu'on va retrouver. Donc, le positionnement du poste, où est-ce qu'il se retrouve. Je prends l'exemple concret de Jean-Jacques-Archambault, là. Donc, où est-ce que l'emplacement du poste se retrouve...

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Mais excusez-moi, là, mais « éviter les impacts », ce n'est pas « évaluer les impacts cumulatifs ».

1145 **M. MICHEL GUIMOND :**

1150 Ça fait partie de l'approche que nous on utilise. Dans le fond, l'impact cumulatif, c'est les impacts qu'on va retrouver spécifiquement par composante. C'est pour ça que j'en ai parlé tout à l'heure, là. Donc, par rapport aux milieux humides, c'est l'approche que nous on prend, donc

« éviter-minimiser-compenser ». Donc, ça fait partie d'une réduction des impacts. Donc, de manière cumulative, on a les effets là.

LE PRÉSIDENT :

1155

D'accord. Merci.

Madame Khodamorad, pourriez-vous nous préciser qu'est-ce qu'Hydro-Québec a fait pour documenter les effets cumulatifs par rapport à la perte de milieux humides?

1160

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui. Je transfère la question à Cédric Chenevier, chargé en environnement.

1165

M. CÉDRIC CHENEVIER :

Oui. Bonjour, Monsieur le Président. En fait, comme le précise la directive, on établit des limites spatiales spécifiques à l'évaluation des effets cumulatifs.

1170

LE PRÉSIDENT :

Mais allez-y de façon appliquée. C'est quoi les limites spatiales?

M. CÉDRIC CHENEVIER :

1175

Bien, c'est ça, j'y allais. Donc, les limites spatiales qu'on a choisies dans le cadre de l'évaluation des effets cumulatifs, ce sont l'entière des municipalités de Sainte-Julienne et de Rawdon, donc les deux municipalités qui sont incluses à l'intérieur de la zone d'étude du projet. Ensuite, au niveau de l'échelle temporelle, on a pris moins 20 ans à partir du début du projet – donc, 2024 moins 20 : 2004 – et plus 10 ans à partir de la mise en service prévue du projet. Donc, 2028 à 2038.

1180

LE PRÉSIDENT :

1185 Qu'est-ce qui justifie ce choix, moins 20 plus 10?

M. CÉDRIC CHENEVIER :

1190 Bien, en fait, en partie, c'est la capacité de documenter l'évolution des deux composantes qu'on a choisi de documenter dans le chapitre « Effets cumulatifs », soit les superficies boisées puis les milieux humides. Donc, la façon de documenter, de constater l'évolution de ces composantes-là dans le temps, c'est à partir de photo-interprétation. Donc, capacité de retracer de la donnée suffisamment fiable, de l'interpréter puis d'évaluer comment ces composantes-là ont évolué dans le temps.

1195

LE PRÉSIDENT :

1200 Est-ce que vous examinez... Je vais vous laisser continuer, mais est-ce que vous examinez, admettons, tous les aspects comme la connectivité écologique entre les milieux pour déterminer votre aspect spatial? Ou est-ce que vous vous limitez, un peu comme vous l'avez fait, de dire : bien, c'est Rawdon, Sainte-Julienne, parce que c'est là où a lieu le projet?

M. CÉDRIC CHENEVIER :

1205 Bien, en fait, je ne sais pas si j'ai une réponse très précise à votre question, mais les municipalités de Rawdon, Sainte-Julienne présentent des caractéristiques comme plus homogènes en termes de superficies boisées. C'est-à-dire que si on avait étendu notre recherche en incluant des municipalités qui se trouvent plus au sud, bien, la conclusion aurait été comme très différente parce qu'on aurait inclus là-dedans les grandes superficies agricoles, alors qu'en se maintenant à
1210 Sainte-Julienne et à Rawdon, on est dans des municipalités dont le couvert boisé est assez homogène, puis je pense que ça donne une meilleure appréciation de l'effet du déboisement du projet Jean-Jacques-Archambault. Autrement, je pense qu'on aurait un peu dilué l'effet du déboisement en incluant des grandes superficies déjà déboisées. Même chose pour les milieux humides, évidemment.

1215 **LE PRÉSIDENT :**

C'est très clair. Merci.

Madame, je vous reviens.

1220

Mme ODETTE SARRAZIN :

O.K.

1225 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous avez droit à une deuxième question.

Mme ODETTE SARRAZIN :

1230

J'ai droit à une deuxième question? O.K.

LE PRÉSIDENT :

1235

Oui. J'ai été plus généreux que cet après-midi.

Mme ODETTE SARRAZIN :

1240

Mais peut-être que je rajouterais dans la question que je viens de poser : la capacité énergétique, est-ce qu'on pourrait décider, par exemple, qu'on ne peut pas mettre d'autres maisons, on ne peut pas mettre une industrie dans notre municipalité parce que, bon, on n'a pas le réseau qu'il faut, puis on pourrait dire : on limite la croissance. L'idée de ma question, c'est : croissance infinie, ça n'existe pas. Ça fait qu'il faut à un moment donné peut-être voir vraiment ce qu'on est capable de faire chez nous, dans nos territoires, autant pour la gestion de l'eau, la gestion de nos égouts, mais la gestion énergétique, est-ce qu'elle peut rentrer aussi là-dedans?

1245

LE PRÉSIDENT :

1250 Monsieur Morin, est-ce que vous considérez la capacité énergétique dans le cadre de vos projets de développement, que ce soit résidentiel, industriel, commercial?

M. JÉRÔME MORIN :

1255 Je ne vous cacherais pas que ça sort des champs de compétences de la municipalité. En fait, les réseaux d'égout d'aqueduc, c'est géré par la municipalité. C'est des choses qu'on opère, qu'on a des données. C'est nous qui est redevable au ministère de l'Environnement. La capacité énergétique, ce n'est pas dans notre champ de compétences du tout.

LE PRÉSIDENT :

1260 Et qu'est-ce qui peut limiter le développement résidentiel, admettons?

M. JÉRÔME MORIN :

1265 Bien, par exemple, la station d'eaux usées de la municipalité a une capacité X actuellement, il y a des CA qui sont déjà acceptés au ministère de l'Environnement, donc on connaît le nombre de portes résiduel qu'on peut encore octroyer en termes de développement. Donc, c'est des données qu'on a à la municipalité. En termes d'électricité, de capacité, des postes de transformation et autres, ce n'est pas des données que nous on a à la municipalité.

1270

LE PRÉSIDENT :

1275 Puis pour la MRC, pour les schémas d'aménagement, est-ce que les délimitations que vous faites entre les différents territoires forestiers, humides, *et cætera*, est-ce que vous êtes appelés régulièrement à modifier le schéma d'aménagement en fonction des demandes des municipalités? Ou est-ce que ça a une base beaucoup plus stricte, je dirais, et limitative?

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

1280

Le schéma d'aménagement, c'est notre outil de base dans une MRC, effectivement, et les municipalités doivent se conformer. Ils peuvent être plus restrictifs par la suite après dans leurs décisions de développement. Je vous dirais que des modifications, oui, ça arrive qu'on ait des demandes. Elles sont à l'étude. Elles ne sont pas toujours adoptées. Elles sont toutes considérées, mais les décisions reviennent évidemment à nos recommandations. Puis la décision, elle est toujours politique en arrière, on s'entend que c'est toujours passé par résolution. Donc, je vous dirais que c'est un petit peu comme ça qu'on fonctionne.

1285

Puis comme on le disait tantôt, nous, ça date de 2009, la dernière révision du schéma. Présentement, on est en révision complète avec vraiment beaucoup plus la lunette que le gouvernement nous demande d'avoir, qui est l'aspect écologique, l'aspect de conservation de la biodiversité. Donc, c'est sûr que dans le futur, la MRC de Montcalm, comme toutes les autres MRC du Québec, se devront devoir prendre beaucoup plus en considération ces milieux-là et leur protection.

1290

1295

Pour le moment, on a une délimitation du couvert forestier, une délimitation au niveau agricole aussi. La commission, la CPTAQ, se doit également de protéger ce milieu-là, qui est quand même plus de 46 % de notre territoire. Donc, c'est un impact énorme. On va avoir des secteurs résidentiels, des secteurs après qui vont être industriels, *et cætera*. Mais là, c'est aux soins des municipalités aussi de décider du développement de leur propre territoire.

1300

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame. Merci beaucoup.

1305

J'appelle maintenant monsieur Alexandre Richard. Et le registre est pour le moment fermé, n'est-ce pas?

1310

M. ALEXANDRE RICHARD

1315

M. ALEXANDRE RICHARD :

1320

Donc, pour ma première question, je pense qu'on va tenter de rester dans la MRC. Tantôt, il a été dit que le plan climat, il est en cours. Puis pour revenir un peu aussi à ce qu'on a dit tantôt, peut-être une petite précision, on se demandait c'était quoi le DDISC, c'est la Direction du développement des programmes de l'innovation sociale et des collectivités au MELCCFP. Donc, en gros, c'est les fondateurs de l'idée du plan climat, qui sera appliqué par les MRC et les communautés concernées. Donc, ma question, c'est : par rapport à l'énergie projetée qui va être diffusée par le poste J.-A.A. pour le plan climat – il y a un schéma de révision aussi qui est en train de se produire, comme madame vient de dire – est-ce qu'il y a vraiment une consultation qui est faite avant de produire ce plan-là? Je comprends qu'il est en cours, mais on n'a pas entendu parler vraiment de ça dans les communautés. J'ai été dans une des municipalités, à la MRC Montcalm, puis plan climat, ce n'est pas diffusé, en tout cas, à la population.

1325

1330

Est-ce que la partie de consultation citoyenne est faite pour qu'il concorde avec les objectifs d'ajouter plus d'énergie? Est-ce que ça pourrait impacter la séquence « éviter, réduire et compenser » qui est dans ce plan climat là? Cette séquence-là, « éviter », on en a parlé un peu tantôt dans un autre dossier qui était celui des milieux humides ou des boisés, mais c'est le même principe, c'est « éviter, réduire et compenser »... bien, « compenser » ou « séquestrer », qu'ils appellent, pour les GES, c'est le même principe. Ça fait que c'est sûr que pour éviter de produire, j'ai de la misère à me faire une idée comment les MRC présentement sont en train de... comment ils font pour... dès qu'il y a un nouveau projet, par exemple, un nouveau parc immobilier ou un nouveau projet industriel, je ne vois pas comment qu'on pourrait réduire, faire la première étape qui est d'éviter.

1335

1340

Si l'énergie est utilisée pour réduire éventuellement pour le plan climat, bien, éviter... comment on peut ajouter de l'énergie supplémentaire? Éviter, qui est la première... qui est la première partie prioritaire à faire dans le plan climat – là, je comprends qui est en cours. Moi, je n'en

1345 ai pas vraiment entendu parler dans tous les milieux de ces plans-là. J'en ai vu un peu sur le Web. Mais on est rendu où par rapport à ça, puis c'est quoi l'impact du projet J.J.-A sur les plans climat? Est-ce qu'il y a quelque chose par rapport à l'énergie qui est envisagé par rapport à ça présentement?

LE PRÉSIDENT :

1350 Je vais transférer votre question à la MRC, même si je suis un peu confus, là. Mais pendant que madame va répondre, peut-être mes idées vont se clarifier et je pourrai peut-être compléter avec d'autres intervenants.

Madame Charlot?

1355 **Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :**

1360 Oui, avec plaisir. Donc encore là, beaucoup de sous-volets dans la question. Je vais essayer de répondre au mieux. Le plan climat... Je suis en fait responsable du plan climat dans la MRC de Montcalm, donc vous vous adressez à la bonne personne. Le plan climat a commencé au sein de la MRC au mois d'avril. Donc, on est vraiment aux prémices de cette étude. Présentement...

1365 Donc, juste peut-être pour tout le monde, là, le plan climat, ça a deux volets. On a le volet atténuation et le volet adaptation. Donc, l'objectif, on s'entend qu'à moyen et long terme, c'est de stabiliser la hausse de température, là, qui est en accord avec l'accord de Paris, *et cætera*. Donc, on ne fera pas un débat sur le plan climat complet ce soir, mais c'est juste pour recadrer un petit peu.

1370 Donc, pour atteindre nos objectifs de stabilisation de la température, bien, il faut réduire les effets, donc, les GES à la source. Et, bien, pour se rendre, parce qu'on a un 30 ans d'effets climatiques entre les actions qu'on prend aujourd'hui et les effets qu'on va avoir réellement pour stabiliser la température, on doit traverser environ trois décennies. Donc, c'est pour ça qu'on a la partie adaptation pour être résilient au travers de ces années-là où, malheureusement, bien, les changements climatiques vont continuer, parce qu'on va vivre les effets des dernières années.

1375

Donc, ceci étant mis en place comme contexte. Le plan climat, évidemment, inclut différents acteurs. Donc, on va avoir... on a différents comités, comités aviseurs, *et cætera*, et on va avoir également des consultations publiques – ce qui répond à une partie de la question. Donc, les consultations publiques, il va y en avoir sous forme de sondage qui vont arriver dès cet automne, et on va en avoir sur le terrain dans le restant de... je vous dirais fin d'année 2025. Mais c'est sûr qu'il y a les élections aussi qui rentrent en jeu dans la planification, donc ça va peut-être aller aussi en début de 2026. Et on va aller sur les différents acteurs.

1380

1385

On a même prévu... Je donne des punchs un petit peu à soir, là. On a prévu également d'aller faire des choses un petit peu plus ludiques avec les écoles, d'aller chercher nos plus jeunes citoyens qui vont en parler à la maison, donc d'aller chercher quand même un large public. Mais évidemment, les citoyens vont être consultés. Et les citoyens sont au cœur de ce projet-là, c'est important, et puis c'est une directive gouvernementale que la consultation publique soit vraiment intégrée ensuite à notre analyse.

1390

On est dans la collecte de données. Je l'ai nommé tantôt, là, présentement, dans les inventaires de gaz à effet de serre. Donc, on a différents critères. Je ne vous cacherais pas qu'en termes de changement... ce qui est souvent mis en place dans les plans climatiques, c'est justement de changer d'énergie fossile vers de l'énergie plus propre. Donc, Hydro-Québec, en termes de plan climat, fait quand même partie de la solution qu'est l'énergie plus propre. Chauffer au mazout versus à l'électricité, on s'entend que l'impact sur les gaz à effet de serre sont énormes.

1395

1400

Donc, Hydro-Québec, il faut aussi dans ce cas-là le voir... qu'il fait partie de la solution, si on veut continuer à développer un territoire. Il n'y a aucun territoire qui veut se limiter à ne pas se développer, surtout quand on sait que la population est vouée à grandir. Cette population-là, ça lui prend des services, ça lui prend des institutions, ça lui prend un réseau de transport pour pouvoir se rendre à ces services-là.

1405

Donc, sachant qu'on est quand même très proche de Montréal, on est, dans le fond, dans un secteur où on est voué à évoluer, et la MRC est vouée à vouloir faire grandir son développement économique. Puis, tout le monde est gagnant là-dedans. On ne veut pas appauvrir le milieu. Donc, le développement doit se faire. On est en pleine crise du logement. Je pense que je n'apprends rien

1410

à personne. Donc, on doit développer. Par contre, là où c'est intéressant que le plan climat s'arrime, c'est qu'on doit développer intelligemment. On doit revoir notre façon d'urbaniser les milieux. On doit verdir, dans le fond, nos milieux. On doit avoir des sols qui sont plus perméables. On doit être résilients à nos changements climatiques. Et on le voit, régulièrement, à chaque semaine, en ce moment, on a des événements, même dans nos régions.

1415

Donc, pour répondre à la question, on est conscients de ce qui se passe. Les citoyens vont être impliqués. Croyez-moi, vous allez être sollicités dans tout ce processus. Et l'électricité propre, l'énergie propre fait partie aussi de la solution. Électrifier nos transports, ça fait partie de la solution aussi. Donc, toutes ces cartes-là, évidemment, vont être étudiées, vont être analysées, et on va arriver avec un plan d'action, avec également donc l'avis citoyen inclus dedans. Est-ce que ça répond, Monsieur le Président, à tous les volets de la question?

1420

LE PRÉSIDENT :

Oui, en fait, honnêtement, je suis très satisfait personnellement. Mais ce n'est pas moi qui ai posé la question. J'espère que monsieur Richard sera très satisfait de la réponse aussi, mais j'imagine qu'il l'est, là. Je ne vous le demanderai pas, Monsieur Richard, parce que j'ai peur d'avoir de la peine.

1425

M. ALEXANDRE RICHARD :

Je vous comprends.

1430

LE PRÉSIDENT :

Votre deuxième question, alors?

1435

M. ALEXANDRE RICHARD :

J'hésite à continuer avec celle-là, mais on va peut-être passer à une autre, oui.

LE PRÉSIDENT :

1440 Vous pouvez arrêter, si vous voulez.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1445 Au niveau... Je reviens au document DA3, qui a été déposé au dossier, « Mieux consommer ensemble », la trajectoire. C'est inscrit qu'il y a des investissements de 2 milliards qui vont être faits pour mieux consommer. Puis au cours de l'audience, on a entendu dire que c'était les thermopompes qui étaient la mesure la plus efficace. Puis ma question, c'est en lien avec le rapport annuel d'Hydro-Québec. Je vous fais un résumé un peu des investissements qui ont été faits en 2024. Là, on sait qu'on a un 2 milliards pour mieux consommer, d'après le document DA3. Et je me demande, en regardant le document que j'ai déposé ce matin, qui est le plan de... pas le plan, mais en fait, le résumé de l'année 2024, le rapport annuel d'Hydro-Québec, il y a une pastille à la page 15 PDF qui dit tous les investissements, puis là-dedans, on a un exemple, par exemple : pérennisation des actifs, croissance de la clientèle, postes et lignes de transport. On est un peu là-dedans. Puis dans tout ça, bien, je ne vois pas d'investissement dans cette pastille-là pour mieux consommer. Donc, est-ce que 1450 c'est calculé comme un investissement, en fait, les mesures d'efficacité énergétique et de sobriété qui sont incluses là-dedans? Puis c'est quoi la proportion?

1460 Comme là, on a dans cette pastille-là, ici, à la page 15 du document, c'est écrit qu'il y a 700 millions pour la croissance de la clientèle, et on sait qu'il y a un investissement de 2 milliards pour mieux consommer, mais c'est quoi les résultats de tout ça, admettons, pour l'année 2024? Il y a eu des investissements, j'imagine, pour mieux consommer en 2024, puis je ne les vois pas vraiment dans le rapport annuel. Donc, c'est quoi la balance, on pourrait dire, admettons, des efforts?

1465 Moi, je déteste parler en sommes. Pour moi, l'argent, c'est difficile à comprendre à quel point ça peut impacter. Mais mettons, en ressources, là, les ressources humaines du côté d'Hydro-Québec sont focussées sur mieux consommer. Je sais qu'il y a un investissement de 2 milliards, puis il y a une autre partie des ressources qui est affectée à la croissance de la clientèle, par exemple, pour 700 millions. C'est quoi la balance des résultats, en fait? Parce que l'argent, pour moi, ça ne me dit rien, là. Ça me dit juste un peu où les efforts sont mis. Mais les résultats au bout de la ligne, ça

1470 ressemble à quoi? Donc, est-ce qu'on fait un petit peu d'efforts pour mieux consommer puis
beaucoup d'efforts pour chercher à faire croître la clientèle? C'est quoi la balance?

LE PRÉSIDENT :

1475 Je vais retenir la question si vous me dites c'est quoi le lien avec le projet.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1480 Bien, le lien avec le projet, c'est que par rapport au poste Jean-Jacques-Archambault, c'est
quand même... les investissements pour mieux consommer, l'initiatrice a mentionné qu'en fait, les
efforts de réduction à la source et d'efficacité énergétique, ça ne pourrait pas permettre d'éviter
d'avoir à construire ce poste-là. Mais on n'a pas de... on n'a pas aucune idée des efforts qui ont été
1485 mis au préalable au dépôt de ce projet-là. C'est dans ce sens-là que je voudrais savoir, mieux
comprendre l'effort qui a été mis. C'est comme un peu, quand on fait une étude d'impact, on fait un
effort de recherche.

LE PRÉSIDENT :

J'ai compris.

1490

M. ALEXANDRE RICHARD :

C'est quel effort qui a été mis? Puis est-ce que c'est proportionnel...? En fait, ce serait pour
valider qu'il n'y aurait pas des options qui pourraient se cumuler dans le « mieux consommer » ou
1495 réductions à la source qui pourraient permettre d'effacer la demande à la source, en fait, là, du poste
en question pour la région.

LE PRÉSIDENT :

1500 Je vais adresser la question à Hydro-Québec, mais bien honnêtement, personnellement, je
trouve qu'il y a eu plusieurs, plusieurs interventions d'Hydro-Québec qui nous ont permis de

comprendre qu'est-ce qui a été fait en amont avant de se résigner à dire que, selon Hydro-Québec, que le poste est incontournable. Je trouve qu'il y a eu beaucoup, beaucoup de réponses, mais... et vous y étiez à chaque fois, là. Mais je vais quand même envoyer la question à madame Khodamorad.

1505

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Merci. En fait, je vais faire revenir madame Kathia Lavoie.

1510

Mme KATHIA LAVOIE :

Bonsoir, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire.

LE PRÉSIDENT :

1515

Bonsoir, Madame.

Mme KATHIA LAVOIE :

1520

J'ai quelques éléments de réponse, là. Je n'ai pas les proportions et tout ça, mais j'ai quand même un bilan annuel, là. Donc, avec le plan d'action, il y a eu aussi un vaste dialogue qui s'est organisé avec la population québécoise. Donc, à travers des sondages, des questionnaires sur le Web, mais aussi à travers des rencontres dans les régions, on a sondé la population, puis il y a eu un grand intérêt pour le plan d'action, mais aussi l'efficacité énergétique. Puis on s'est engagés à

1525

comme faire un suivi, si vous voulez, un peu plus... de ce dialogue-là.

Donc, pour la priorité 2, qui est aider notre clientèle à mieux consommer l'énergie. En fait, si on prend 2022-2023, on avait environ 200 millions de dollars qui étaient alloués à l'efficacité énergétique. En 2025, ça a plus que doublé, donc c'est 500 millions. En 2024, les initiatives au niveau provincial, ça nous a amené à améliorer nos performances en efficacité énergétique de 30 %. Puis, une dernière information factuelle, au cours de la première année du plan d'action, nous avons reçu 100 000 demandes d'aide financière de la part de nos clients. Voilà, c'est ce qui en est. Merci.

1530

LE PRÉSIDENT :

1535

Merci, Madame. Merci, Monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1540

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

1545

Je vous en prie.

J'appelle maintenant, par téléphone, monsieur Yvon Arbour. Monsieur Arbour, est-ce que vous êtes avec nous?

1550

M. YVON ARBOUR

M. YVON ARBOUR :

1555

Oui, allô.

LE PRÉSIDENT :

1560

Oui, Monsieur Arbour.

M. YVON ARBOUR :

1565

Oui, est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous entends. Vous pouvez y aller.

1570 **M. YVON ARBOUR :**

O.K., c'est bon. Je vous salue, Monsieur le président, Monsieur le Commissaire. Mon intervention concerne la compensation série que l'Hydro-Québec veut installer au J.-J.A., comme on dit. D'après les informations – difficiles à trouver d'ailleurs – les deux lignes... est-ce que les deux lignes seront compensées au poste J.-J.A.?

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors...

1580 **M. YVON ARBOUR :**

Est-ce qu'Hydro-Québec peut me répondre à cette question?

1585 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Khodamorad?

1590 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Oui, en fait, l'ajout de la compensation série, c'est vraiment sur le circuit Chamouchouane–Duvernay. Donc, une des lignes sera compensée.

1595 **M. YVON ARBOUR :**

O.K., c'est ce que je voulais savoir, parce que j'avais de la difficulté à trouver l'information. Bougez pas, que j'essaie de trouver mon texte.

LE PRÉSIDENT :

1600 Vous avez droit à une autre question, Monsieur. Monsieur Arbour?

M. YVON ARBOUR :

1605 Oui. Oui, je ne pensais pas que ça, c'était une question. Je voulais au moins établir la situation au départ. Ça fait que c'est ça. O.K. La compensation série, son nom l'indique, peut être installée un peu partout sur la ligne entre le poste source et le poste récepteur. Ma question, c'est : pourquoi Hydro-Québec a choisi d'installer la compensation série sur la ligne Chamouchouane, la 7103, au poste Jean-Jacques-Archambault? C'est ma question.

1610 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Madame Khodamorad?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1615 Oui, je vais laisser la parole à Silvia Prajescu.

Mme SILVIA PRAJESCU :

1620 En fait, la compensation série a été retenue comme solution pour rétablir, comme je mentionnais, la fiabilité du réseau principal à 735 kilovolts après l'ajout des parcs éoliens. Donc, il y a des considérations techniques, là, pour l'ajout de la compensation série. On ne peut pas l'ajouter n'importe où sur la ligne. Par exemple, on ne peut pas aller trop proche du poste de Duvernay parce que ça impacte les systèmes de protection. Mais pour plus d'informations sur spécifiquement, 1625 techniquement, la raison pour laquelle on... en fait, il y a une distance qu'on devait respecter aussi, je vais faire appel à mon collègue André Dagenais qui pourra donner plus d'informations à ce sujet.

1630 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Dagenais?

1635

M. ANDRÉ DAGENAIS :

Oui. Donc, la localisation de la compensation série ne pouvait pas être trop proche de la boucle de Montréal, donc pour des raisons de protection, on a jugé que le poste Jean-Jacques-Archambault était suffisamment éloigné de la boucle de Montréal pour éviter les problèmes de protection de lignes. Donc, raison 1, donc, on ne pouvait pas l'installer plus proche.

1640

Et effectivement, l'intervenant a raison, on aurait pu l'installer n'importe où. Par contre, ça aurait pris un autre poste. Donc, l'idée ici, c'est de minimiser les interventions dans le milieu. Donc, l'idée est de regrouper l'ensemble des interventions, que ce soit l'interception des lignes, la transformation à 735 à 120 kV et la compensation série, bien, ça fait un poste plus compact. L'idée, c'est de rassembler ces interventions-là au même endroit pour minimiser les interventions dans le milieu. Et en même temps, ça permet, par exemple, de faire des économies d'échelle. Par exemple, on a un seul bâtiment plutôt que plusieurs... si on avait eu plusieurs postes. On a eu un seul chemin d'accès plutôt que plusieurs, si on avait eu plusieurs postes le long de la ligne.

1645

1650 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. Monsieur Arbour, donc, si ce n'était pas la première, première question, maintenant, vous avez droit à une deuxième question.

1655

M. YVON ARBOUR :

Est-ce que je peux répondre à ce que monsieur vient de dire? Pourquoi...

1660

LE PRÉSIDENT :

Non. Non.

M. YVON ARBOUR :

... ne pas avoir installé la compensation série au poste Chamouchouane?

1665

LE PRÉSIDENT :

Monsieur... Monsieur Arbour...

1670

M. YVON ARBOUR :

Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

1675

... vous ne pouvez pas commencer à discuter avec l'initiateur. Vous pouvez juste poser des questions et des questions...

M. YVON ARBOUR :

1680

Je comprends, mais je vous parle à vous. Je vous écoute.

LE PRÉSIDENT :

1685

En fait, je disais tout simplement, vous ne pouvez pas commenter, discuter avec soit l'initiatrice, soit encore des personnes-ressources. Tout ce que vous pouvez faire, c'est poser des questions et les questions me sont adressées.

M. YVON ARBOUR :

1690

Mais là, ça veut dire que ma deuxième question est déjà passée?

LE PRÉSIDENT :

1695

Bien sûr. En fait, vous aviez déjà deux questions, mais j'accepte que ça soit une. Alors, il vous en reste une question.

M. YVON ARBOUR :

1700

D'accord. D'accord. Parce que ce que je voulais dire, c'est que la compensation série pour la ligne qui vient de Chamouchouane pourrait être installée au poste Chamouchouane à la sortie du poste. C'est situé... le poste est situé en pleine forêt sur les terres de la Couronne...

LE PRÉSIDENT :

1705

Monsieur Arbour...

M. YVON ARBOUR :

1710

... et ça pourrait... Oui?

LE PRÉSIDENT :

1715

Monsieur Arbour, ça, vous pouvez nous le dire dans un mémoire ou encore si vous voulez venir vous exprimer de façon verbale lors de la deuxième partie de l'audience publique, vous pouvez aussi nous le dire par téléphone. Mais ce n'est pas le moment de donner votre opinion.

M. YVON ARBOUR :

1720

Je ne donne pas mon opinion. Je suis retraité d'Hydro-Québec, j'ai fait l'installation du premier poste de compensation série au poste Bergeronnes en 92. Alors, ce n'est pas mon opinion.

1725

LE PRÉSIDENT :

Bien, je pense qu'Hydro-Québec a déjà répondu, elle a dit non...

1730 **M. YVON ARBOUR :**

Je comprends, mais...

LE PRÉSIDENT :

1735

... mais je vais quand même demander rapidement à madame Khodamorad de nous le répéter.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1740

Oui, en fait, je vais faire revenir André Dagenais pour les deux éléments qu'il a cités tantôt.

M. ANDRÉ DAGENAIS :

1745

En fait, j'ai tenté de répondre brièvement, mais plus on s'approche... on veut s'éloigner de la boucle de Montréal pour des enjeux de protection, par contre, on veut s'approcher de la boucle de Montréal au niveau du soutien de tension. Donc, c'est un peu plus performant, pas beaucoup, mais un peu plus performant de la mettre au poste Jean-Jacques-Archambault que de la mettre au poste de Chamouchouane. Mais oui, c'est une possibilité d'installer la compensation série au poste Chamouchouane.

1750

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Arbour...

1755

M. YVON ARBOUR :

1760 Monsieur le Président, je vais procéder autrement. Je m'aperçois que donner cette
information-là à la commission, je trouvais ça important, que c'était possible. Ça aurait diminué
l'impact du poste Jean-Jacques-Archambault en installant la compensation série ailleurs, mais je
m'aperçois que ce n'est pas l'endroit pour communiquer l'information. Je vous remercie.

1765 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie. C'est toujours un peu difficile par téléphone, on a un peu de difficulté.

Bon, j'appellerais maintenant monsieur Jean-Marc Lambert.

1770

M. JEAN-MARC LAMBERT

1775

M. JEAN-MARC LAMBERT :

Rebonjour, Monsieur le Président. Rebonjour, Monsieur le Commissaire. Si c'était possible
d'afficher la carte du poste la plus précise, ça serait très gentil. Ça serait très apprécié.

1780

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Khodamorad?

1785

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui, on procède à l'affichage de la carte.

1790

LE PRÉSIDENT :

Vous préférez qu'on attende la carte?

1795

M. JEAN-MARC LAMBERT :

Oui, je peux commencer.

1800

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. JEAN-MARC LAMBERT :

1805

Ma question est que : est-ce qu'Hydro-Québec a considéré utiliser l'emprise où passe en ce moment la ligne pour installer une partie ou totalement le poste? Une utilisation totale de l'emprise ou partielle de l'emprise? Ça permettrait d'éviter la coupe de forêts matures, parce qu'on voit que vers le bas, ce sont de vieilles forêts, alors qu'on parle de reboiser l'emprise avec de nouveaux arbres.

1810

En ce moment, le tracé en rouge est presque un tracé de dérivation qui... Je comprends que c'est peut-être que c'est plus compliqué. Peut-être que ça nécessiterait de faire les travaux en deux phases. Je comprends aussi qu'on ne peut peut-être pas travailler directement sous les lignes électriques, mais est-ce que c'est un casse-tête sur lequel s'est penchée l'équipe d'Hydro-Québec afin de minimiser les impacts sur le territoire?

1815

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez pensé à déplacer le poste vers le nord?

1820

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1825

Oui, on a pensé à cette option-là. En fait, on voulait maintenir une bande boisée entre le corridor des lignes et le poste pour éviter... en fait, pour intégrer le poste dans son milieu d'accueil. Et comme mesure d'atténuation cruciale pour nous, c'était vraiment de conserver cette bande boisée autour du poste.

LE PRÉSIDENT :

1830

Mais est-ce que le fait d'avoir déplacé le poste n'aurait pas pu permettre d'un autre côté de réduire l'impact sur les milieux humides?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1835

En fait, on a regardé tous ces éléments-là et au niveau des contraintes techniques des lignes, on ne pouvait pas procéder à cette...

LE PRÉSIDENT :

1840

Pourquoi?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1845

Je vais faire venir notre spécialiste en lignes qui pourrait peut-être préciser un petit peu plus à ce niveau-là la contrainte qu'on a au niveau des lignes.

LE PRÉSIDENT :

1850

D'accord.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1855

Mathieu Duguay-Desjardins, ingénieur projet.

LE PRÉSIDENT :

1860

Donc, ce n'est pas nécessairement l'impact sur le paysage?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1865

En partie, oui. En fait, il y a les deux éléments.

LE PRÉSIDENT :

1870

Il y a deux éléments. Mais vidons le paysage, si vous voulez bien. D'abord, si j'ai bien compris, il n'y a aucune modélisation avec des sources fixes que vous avez réalisées. Vous l'avez réalisé uniquement avec des sources mobiles, donc une auto qui passe par là à l'occasion, là, et ça serait un impact temporaire. Pourquoi, tout d'un coup, ça a joué un rôle majeur dans le choix de l'emplacement du poste?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1875

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1880

Oui, ça, c'est une des deux raisons. L'autre raison, je reviendrai.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1885

Oui. Au niveau environnemental, je vais passer la parole à Cédric Chenevier.

M. CÉDRIC CHENEVIER :

1890 Oui, donc, rebonsoir, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. En fait, juste pour revenir sur les simulations visuelles, on a réalisé les simulations visuelles à partir de routes, effectivement. Donc, le long de la 337, le long de la montée Hamilton, mais aussi le long de la rue
1895 Guy, qui est une petite rue qui mène vers un petit développement résidentiel. Ça ne veut pas dire que personne du secteur ne pourrait avoir de percées visuelles sur le poste si on ne maintenait pas la bande boisée et le fait qu'on n'ait pas réalisé de simulation visuelle à partir d'une propriété privée. C'est très rare qu'on réalise des simulations visuelles à partir d'une propriété privée.

1900 L'idée, c'est plus d'analyser le milieu comme les utilisateurs du territoire le font, puis de chercher où sont les percées visuelles. Mais la simulation visuelle qu'on a réalisée à partir de la rue Guy peut être représentative de ce que pourraient voir des résidents de cette rue-là, même si on n'est pas allé cogner à leurs portes pour leur demander la permission de pénétrer sur leur propriété puis de faire cette analyse-là.

1905 Il y a par ailleurs des résidences qu'on voit sur l'image affichée qui sont tout juste au nord de l'emprise existante, là. C'est ce qui est pointé actuellement par mes collègues. Donc, trois résidences qui sont situées sur la rue du Bonheur, au sud de la rue du Bonheur, donc près de l'emprise existante. Et oui, ces résidents-là pourraient subir un impact si on ne maintenait pas la bande boisée. Mais ce n'est pas une analyse qui a été faite dans le détail en allant chez eux pour observer les vues qu'ils auraient.

LE PRÉSIDENT :

1910 Puis pendant qu'on nous y sommes, juste clarifier quelque chose aussi avec le paysage. Vous avez indiqué qu'il y aurait 16 pylônes qui seraient démolis. Et à la Régie, vous avez dit qu'il y aurait 14 pylônes. C'est 16 ou 14?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1915 C'est 16 pylônes.

LE PRÉSIDENT :

1920

Pardon, nouveaux pylônes.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1925

Nouveaux pylônes.

LE PRÉSIDENT :

Nouveaux pylônes. C'est 16 ou 14?

1930

Mme HARMONY KHODAMORAD :

C'est 16.

LE PRÉSIDENT :

1935

16 ou 12? Pardon.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1940

16.

LE PRÉSIDENT :

1945

O.K. Donc, l'information à la Régie était obsolète?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

On va revalider, mais ça devrait être 16, effectivement.

1950

LE PRÉSIDENT :

Puis vous allez démanteler 10 pylônes?

1955

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Exactement. Donc, on installe 16 nouveaux pylônes pour le réseau. On en enlève... on en démantèle 11, 11 structures.

1960

LE PRÉSIDENT :

Selon l'étude d'impact, vous démantelez 10. C'est 10 ou 11?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1965

C'est 11. Donc, dans le fond, 7 pylônes en acier et 4 portiques en bois.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Qu'est-ce que vous faites avec ce qui est démantelé? Est-ce que vous le réutilisez?

1970

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Non, on ne le réutilise pas. On rebâtit à nouveau les structures.

1975

LE PRÉSIDENT :

O.K. Alors, je vous laisse compléter la réponse par votre collègue.

1980

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez vous présenter, Monsieur, ça serait bien.

1985

M. MATHIEU DUGUAY-DESJARDINS :

Oui, Mathieu Duguay-Desjardins. Je suis ingénieur en gestion de projet pour le volet lignes. Je peux expliquer le petit différentiel à la Régie. On parle souvent que la ligne au nord, qu'on appelle le bouclage, n'a pas été présentée en même temps, donc, il y a 4 pylônes prévus pour ce volet-là du projet. Donc, c'est pour ça qu'il y a un différentiel à la Régie.

1990

LE PRÉSIDENT :

Ah. Bien, oui.

1995

M. MATHIEU DUGUAY-DESJARDINS :

Donc, ça serait la raison de la différence. Mais c'est effectivement 16 pylônes dans l'ensemble de l'étude d'impact qui est présentée aujourd'hui.

2000

Pour ce qui est de la raison pour laquelle on ne pourrait pas implanter le poste sous les lignes existantes, puis pourquoi ça a été validé, mais rejeté, dans le fond, il y a un volet qui sort un peu de mon champ de compétences, mais que je maîtrise quand même un peu, c'est le volet coupure des lignes existantes. Dans le fond, on a deux lignes du réseau principal qui sont présentes puis deux circuits 120 kV dans l'emprise. Donc, les deux circuits 120 kV alimentent le poste Magnan. Si on les retire, bien finalement, on vient de perdre l'alimentation pour la clientèle de la région. Donc, ce n'est pas possible de retirer l'alimentation de ces deux lignes-là.

2005

Les deux lignes à 735, réseau principal, encore là, avoir des mises hors tension sur ces lignes-là, c'est problématique. Quand on fait des travaux, on essaie d'aller le plus rapidement possible pour les ramener sur le réseau. Donc, de ce côté-là, c'est très problématique. Si on regarde l'échéancier de construction du poste, c'est un poste qui va être construit sur plusieurs années,

2010

2015

finalement. Donc, même en essayant de travailler en séquence, ça devenait impossible techniquement de prendre une mise hors tension sur ces lignes-là puis de passer un hiver sans ces lignes-là, ce n'est pas possible. Mes collègues en planification du réseau pourront compléter si jamais vous le jugez bon, là, mais c'est un peu la raison de la chose.

2020

Donc, échéancier poste de longue haleine, le temps de déboiser. Bien là, il y aurait moins de déboisement, là, mais le temps de terrasser, de faire les fondations, ça serait trop long pour la durée de la mise hors tension.

2025

Ensuite de ça, il y a des contraintes techniques aussi liées à la hauteur des structures dans le poste. Finalement, faire des fondations puis monter les structures de poste, donc les portiques...

LE PRÉSIDENT :

Si vous permettez.

2030

M. MATHIEU DUGUAY-DESJARDINS :

Oui.

2035

LE PRÉSIDENT :

Juste pour que je comprenne. Vous, vous dites, c'est impossible d'aller sous l'emprise. Mais la question n'était pas tellement nécessairement d'aller sous l'emprise, c'était d'aller proche de l'emprise, selon ma compréhension. Sous l'emprise? Ah bien, il a répondu alors.

2040

M. MATHIEU DUGUAY-DESJARDINS :

Monsieur le Président, c'est ça, moi j'avais compris d'aller sous les lignes existantes pour limiter le déboisement.

2045

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

2050 **M. MATHIEU DUGUAY-DESJARDINS :**

Maintenant, pourquoi on n'est pas resté près des lignes, c'est la raison à laquelle mon collègue a répondu. Mais pourquoi on n'est pas allé sous les lignes, c'est ce que j'essaie de vous démontrer présentement.

2055

LE PRÉSIDENT :

Non, j'ai compris la réponse.

2060 **M. MATHIEU DUGUAY-DESJARDINS :**

Je vais poursuivre dans ce sens-là. Donc, côté contraintes techniques, on a des structures de poste qui vont mesurer jusqu'à 40 mètres de hauteur à monter, donc c'est sûr que côté santé-sécurité, c'est impossible de monter ces structures-là avec les lignes énergisées, les dégagements ne fonctionnent plus. Une ligne 735, côté CNESST, on parle de 12 mètres de distance d'approche, donc les distances d'approche ne fonctionneraient pas du tout, puis on mettrait à risque nos travailleurs. Donc, c'est un peu toutes ces raisons-là.

2065

LE PRÉSIDENT :

Quelle hauteur la ligne 735?

2070

M. MATHIEU DUGUAY-DESJARDINS :

Je pourrais vous revenir avec les hauteurs exactes, là, on a les dégagements. Mais...

2075

LE PRÉSIDENT :

2080 Juste pour voir la différence, là.

M. MATHIEU DUGUAY-DESJARDINS :

2085 Les pylônes existants doivent être de l'ordre de 47 mètres de hauteur. C'est certain que les câbles à mi-portée sont beaucoup plus bas que ça, mais la hauteur exacte à mi-portée dans ce secteur-là, je ne l'ai pas en tête, là. Autour...? D'après moi, on est plus haut que ça, parce que je les ai vérifiées pour l'étude géotechnique, parce qu'on est quand même allés valider certaines choses au terrain déjà, puis je sais qu'à des emplacements, on avait jusqu'à 14-15 mètres, dans ces eaux-là d'élévation, des câbles. Mais je ne veux pas vous donner de chiffres erronés...

2090

LE PRÉSIDENT :

Non, de toute façon...

2095

M. MATHIEU DUGUAY-DESJARDINS :

... mais on n'est pas de l'ordre de 40 mètres, justement. Donc, c'est sûr que monter les structures, ça serait impossible. Donc, c'est ce lot de complexités là qui font qu'on ne peut pas aller faire le poste en dessous des lignes existantes.

2100

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Vous avez la réponse. Vous avez droit à une deuxième question. Votre micro, s'il vous plaît.

2105

M. JEAN-MARC LAMBERT

Merci beaucoup. D'après ce que je comprends, le poste Judith-Jasmin est à peu près similaire en termes de capacité, et en ce moment, il utilise une emprise de 21 hectares. Celui-là est

2110 de 30. Je me demandais pourquoi ce n'est pas possible d'atteindre l'efficacité du poste Judith-Jasmin en termes d'emprise.

LE PRÉSIDENT :

2115 Alors, s'il vous plaît, Madame Khodamorad.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2120 Oui. Là encore une fois, c'est des équipements différents qu'on retrouve dans le poste Jean-Jacques-Archambault. Différents besoins, donc différents pylônes dans l'emprise, plus de pylônes, donc c'est sûr qu'on essaie de minimiser autant que possible le déboisement et la superficie du poste, et avec tout ce qu'on a pris en compte, on est arrivé à 30 hectares et environ 10 hectares pour la partie emprises de lignes, donc les équipements, en fait, qu'on n'aura pas le choix.

2125 **M. JEAN-MARC LAMBERT :**

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2130 Merci à vous. Nous allons prendre une pause de 15 minutes et nous allons arriver avec nos quelques rares questions en rafale puisqu'on a profité au cours de cette première partie pour introduire plusieurs de nos questions. Alors, dans 15 minutes.

2135 _____

PAUSE DE QUELQUES MINUTES

2140 _____

REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION

2145

LE PRÉSIDENT :

2150

Alors, Mesdames et Messieurs, j'ai une mauvaise nouvelle. Nous terminons dans quelques minutes. J'espère que vous n'êtes pas trop tristes. Je vais céder la parole de ce pas à mon collègue monsieur Allaire.

LE COMMISSAIRE :

2155

Merci. Alors, ça va être ce qu'on appelle une période de questions en rafale. On va distribuer des témoins avertisseurs, puis le premier qui a la réponse...

2160

Plus sérieusement, Monsieur Morin, j'en ai une pour vous. La superficie qui sera déboisée fera l'objet d'un drainage avec bassins et rétention et tout. Est-ce que le réseau hydrographique local va être capable d'absorber la différence entre l'absorption naturelle, éponge d'un milieu humide, versus une installation de drainage?

M. JÉRÔME MORIN :

2165

Honnêtement, ça doit être un critère qui est analysé dans la demande au niveau du ministère de l'Environnement. Quand il y a un impact qui vient fluctuer sur la réceptibilité en eaux d'un milieu, il n'est pas censé en rejeter plus par la suite. Donc, si le projet a déjà des bassins de rétention prévus et qu'il en rejette par la suite dans le réseau local de fossé municipal, l'impact n'est pas censé se faire sentir au niveau du fossé. Le milieu est censé rejeter la même chose après le projet qu'avant. Je n'ai pas vu les plans en termes de gestion d'eaux pluviales du site, là, mais peut-être que quelqu'un qui a travaillé sur ces plans pourrait corroborer cette information.

2170

LE COMMISSAIRE :

2175

Est-ce qu'il y a des cours d'eau locaux dans le secteur qui posent problème ou le drainage se fait assez bien de façon...?

M. JÉRÔME MORIN :

2180

En fait, non, nous, c'est un milieu naturel dans lequel il n'y a pas actuellement de problématiques de gestion de l'eau.

LE COMMISSAIRE :

2185

O.K. Donc, ce que monsieur dit pour les quantités rejetées versus... ça fait partie de?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2190

Oui.

LE COMMISSAIRE :

2195

O.K. Merci. Est-ce qu'on a une idée, même si on n'est pas rendu au stade final, final, là, de la superficie qui fera l'objet de compensation puis de quel montant... quelle échelle de montant on parle dans la compensation?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2200

Vous parlez de la compensation financière pour la perte de milieux humides?

LE COMMISSAIRE :

2205

Oui, oui, oui.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui, je vais vous sortir le montant. Le montant en dollars, c'est ça?

2210 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

2215 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Ça ne sera pas long, on va vous le sortir. Cédric Chenevier va prendre la question pour le montant.

2220 **M. CÉDRIC CHENEVIER :**

2225 En fait, les superficies annoncées jusqu'à maintenant de pertes permanentes de milieux humides, c'est 8,18 hectares, on parle de 8... jusqu'à maintenant, mais c'est 8,18. Mais bon, ces superficies-là vont être précisées à la toute fin, donc au moment du dépôt des demandes d'autorisation ministérielle, donc qui suivront l'autorisation en vertu de l'article... du décret d'autorisation, là, en vertu de l'article 31. Il y aura des demandes d'autorisation ministérielle qui préciseront les superficies, et c'est le ministère qui fait ensuite les calculs du montant de la compensation financière que le promoteur doit verser.

2230 **LE COMMISSAIRE :**

2235 O.K. L'espace où il y aura le démantèlement, qui sera reboisé, vous avez écrit... est-ce que c'est un espace qui pourrait accueillir par exemple une création de milieux humides, un projet au lieu de compenser en argent, peut-être compenser en remplacement de milieux humides, même si on sait que ce n'est pas la même qualité, entre guillemets, de milieux humides, mais quand même, est-ce que c'est considéré?

M. CÉDRIC CHENEVIER :

2240 Oui, ça va être considéré. Il y a effectivement déjà des milieux humides. Un qui est impacté
par l'aménagement du bassin de rétention, justement, des eaux pluviales. À l'intérieur de ce
bassin-là qu'on aménage dans un milieu humide, bien, on va... bon, sans parler de création de
milieux humides, mais quand même utiliser cet aménagement-là pour inclure un volet biodiversité.
2245 Donc, au lieu d'avoir un bassin de rétention exempt de toute végétation, bien, non seulement il y
aura de la végétation, mais il y aura de la végétation, disons, visant à favoriser la biodiversité. Donc,
on va travailler avec l'ingénieur qui conçoit l'ouvrage pour inclure un volet biodiversité là-dedans.
Puis ailleurs, on va aussi explorer les possibilités de soit bonifier, agrandir certains milieux humides
existants.

2250 **LE COMMISSAIRE :**

O.K. Puis ces zones-là où il y aura le démantèlement, ça pourra faire l'objet de reboisements
avec des arbres, là, il n'y aura plus de... il n'y aura plus rien?

2255 **M. CÉDRIC CHENEVIER :**

Tout à fait.

LE COMMISSAIRE :

2260 Il n'y aura plus de limite au-dessus?

M. CÉDRIC CHENEVIER :

2265 Tout à fait.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

2270

M. CÉDRIC CHENEVIER :

Donc, il y a 7 hectares qui va devenir disponible pour une mosaïque d'habitats. En fonction des caractéristiques présentes, on va venir, comme je le mentionnais, bonifier les habitats déjà présents. Mais il y aura une bonne partie qui sera reboisée.

2275

LE COMMISSAIRE :

Merci. Vous parlez aussi, à chaque fois qu'il y a question de déboisement, de la période de nidification de mi-avril à mi-mai... bon, tout le monde... c'est quand même documenté, mais il y a trois petits mots qu'à chaque fois reviennent et que je me posais la question. Ces mots-là, c'est « autant que possible ». Et puis je me demandais qu'est-ce qui pourrait faire en sorte que ce ne soit pas possible?

2280

M. CÉDRIC CHENEVIER :

Bien, en fait, dans l'étude d'impact, ce qu'on a fait, c'est ouvert une porte, ou en tout cas, tenté d'ouvrir une porte à prolonger le déboisement au-delà de la période où elle débute, là, donc au-delà de la mi-avril, mais jusqu'à la fin avril au maximum. Donc, d'extensionner sur deux semaines au cas où l'échéancier de projet, donc, il y a certaines activités critiques, tout va dépendre justement de la date à laquelle on obtient les autorisations pour réussir à faire le déboisement avant le début de la nidification.

2285

2290

Puis nous, ce qu'on a regardé, c'est les espèces qui nichent dans les deux premières semaines, quel pourcentage des espèces d'oiseaux présentes dans la zone d'étude nichent au début de la période de nidification. Puis, bien, en extensionnant jusqu'à la fin avril, on pourrait toucher jusqu'à maximum 20 % des espèces qui nichent dans le secteur. Aucune de ces espèces-là sont des espèces à statut particulier. Mais on fait tout pour ne pas empiéter dans la période de nidification. C'était simplement comme une porte qu'on voulait garder ouverte.

2295

2300

LE COMMISSAIRE :

O.K. Les espèces que vous parlez, c'est principalement des oiseaux?

2305

M. CÉDRIC CHENEVIER :

Oui, là, je parlais vraiment...

2310

LE COMMISSAIRE :

Vous parliez que des oiseaux?

M. CÉDRIC CHENEVIER :

2315

Oui, je parlais que des oiseaux. Donc, 20 % des oiseaux qui nichent dans le secteur nichent de façon hâtive, donc dès le début de la période générale, mais quatre espèces d'oiseaux à statut particulier sont présentes dans la zone à déboiser, mais elles nichent beaucoup plus tard, donc ne seraient à tout coup pas impactées.

2320

LE COMMISSAIRE :

Parfait. Merci. C'est tout, Monsieur le Président.

2325

MOT DE LA FIN

2330

LE PRÉSIDENT :

Merci. Ceci met un terme à la première partie de l'audience publique. Je la déclare donc officiellement close. La période pour la réception des questions par écrit se termine également

2335 maintenant. Tel que mentionné lors de l'ouverture de l'audience, la commission prendra connaissance des questions reçues dans les prochains jours et se réserve le droit de les retenir ou non, de leur donner suite ou non, à sa discrétion. Elle n'offrira aucun suivi quant aux décisions prises à cet égard.

2340 La commission constate que des informations complémentaires, comme notamment chez Hydro-Québec, sont attendues pour répondre à des questions. Elle compte donc les recevoir au plus tard dans les prochaines 48 heures.

2345 Les questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au bureau et dans le site Web du BAPE, où est rassemblée toute la documentation relative au projet. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à la Bibliothèque Gisèle-Paré située au 2550, rue Eugène-Marsan à Sainte-Julienne. On y offre aussi plusieurs documents en version papier.

2350 Je vous rappelle encore une dernière fois que si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre opinion en séance, vous avez jusqu'au 12 août prochain à midi pour vous inscrire en remplissant le formulaire *Je parle à la commission*. Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier dans le site Web du BAPE.

2355 Au besoin, n'hésitez pas à demander encore une fois de l'aide à Mathieu Giroux, coordonnateur du secrétariat de la commission ou à Véronique Beaulieu, conseillère en communication, qui sont à la table d'accueil.

2360 En deuxième partie de l'audience, les initiateurs et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la commission.

2365 La deuxième partie est exclusivement consacrée à l'expression des opinions sur les projets et leurs répercussions. Une durée maximale de 15 minutes est accordée pour chaque présentation. Mon collègue et moi, nous échangerons ensuite avec vous pour préciser et éclaircir certains points

de votre opinion. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leurs présentations devant la commission, ou jusqu'à la fin de la deuxième partie.

Il est bon de rappeler qu'il existe plusieurs façons de vous d'exprimer :

2370

- déposer un mémoire et le présenter en séance publique;
- déposer un mémoire sans le présenter en séance publique;
- transmettre un commentaire de moins de 1 000 caractères sans le présenter en séance;
- transmettre une image commentée sans le présenter en séance;
- exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer de document.

2375

C'est également le cas des organismes qui sont invités à déposer un mémoire afin de documenter leur position au bénéfice des travaux de la commission. Si l'organisme choisit de le présenter en séance publique, il doit absolument désigner une personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe.

2380

Pour vous aider à préparer votre présentation, vous pouvez consulter la section *Participer* de notre site Web. On y décrit notamment les modalités de participation.

2385

Vous avez jusqu'au 20 août à midi pour déposer vos mémoires, de manière à ce que nous puissions en faire une lecture attentive avant les séances. Pour ce faire, il suffit de remplir le formulaire *Je transmets un mémoire* dans le site Web du BAPE.

2390

Aussi, pour ceux et celles qui auraient un bref commentaire à formuler ou une image commentée, nous vous invitons également à les envoyer avant le 20 août à midi en remplissant un autre formulaire, *Je transmets un commentaire* ou encore *Je transmets une image commentée*, toujours dans le site Web du BAPE.

2395

Je tiens à rappeler que le BAPE s'est doté d'une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle, et pour les gens à distance, à remplir le formulaire disponible dans le site Web du BAPE.

2400

Pour terminer, je remercie la porte-parole de l'initiatrice, madame Harmony Khodamorad et son équipe, de même que les personnes-ressources, merci infiniment pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

Un grand merci également à toutes les personnes qui ont posé des questions.

2405

Enfin, je remercie les gens à la technique, à la sténotypie, le personnel du BAPE impliqué, l'équipe de la commission d'enquête, bien sûr mon collègue monsieur Allaire.

Au plaisir de vous revoir le 25 août prochain. Merci et bonne fin de soirée.

2410

SÉANCE AJOURNÉE AU 25 AOÛT 2025

2415

Je, soussignée, LAËTITIA DESMARS, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

2420



Laëtitia Desmars, s.o. (336646-4)